

Projet GCP/RAF/479/AFB

Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux
à la sécurité alimentaire en Afrique centrale



STRATÉGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX AU BURUNDI



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Octobre 2016

Projet GCP/RAF/479/AFB

"Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux
à la sécurité alimentaire en Afrique centrale"

**STRATÉGIE NATIONALE ET PLAN D' ACTIONS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PRODUITS
FORESTIERS NON LIGNEUX AU BURUNDI**

RAPPORT DÉFINITIF

Par :

**Bankamwabo Ignace¹, Nyangayenge Diomède²,
Bararwandika Astère³ et Nindorera Damien⁴.**

En collaboration avec :

Manirakiza Diomede⁵ et Armand Asseng Zé⁶.

Sous la supervision de :

Ousseynou Ndoye⁷

Octobre 2016

Projet financé par :



1 Professeur d'Université, Doyen de la faculté de droit à l'université, consultant en droit de l'Environnement et des transports

2 Ingénieur en génie rural, eau et forêt, chef de service inventaire, statistique et cartographie, Ministère de l'Eau de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

3 Ingénieur en génie rural, eau et forêt, Conseiller à l'office burundais pour la protection de l'environnement

4 Master en droit de l'environnement, Conseiller à l'office burundais pour la protection de l'environnement

5 Coordonnateur National du projet GCP/RAF/479/AFB au Burundi

6 Spécialiste Ressource Naturelles-PFNL, projet GCP/RAF479/AFB

7 Coordonnateur Régional projet GCP/RAF/479/AFB

Ce document fait partie de la documentation du projet GCP/RAF/479/AFB sur le "Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale".

Celui-ci a été réalisé avec l'aide financière de la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC). Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la BAD/FFBC.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2016

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org

Graphisme puis mis en page par Justin Claver Fotsing IT/Consultant.

Préface

Selon la FAO, les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont des produits d'origine biologique autres que le bois d'œuvre issus des forêts, d'autres terres boisées et des arbres hors forêts. Ils procurent des aliments, des revenus, de l'emploi, des plantes médicinales, de l'énergie, des équipements de pêche et des matériaux de construction.

Afin de rendre durable la gestion des PFNL tout en augmentant leur contribution dans les ménages et dans l'économie nationale, le gouvernement de la République du Burundi avec l'appui technique de la FAO a élaboré cette Stratégie Nationale et Plan d'Actions (SNPA) pour le développement du secteur des PFNL au Burundi. Puisque le secteur des PFNL est composé de plusieurs acteurs et intéresse bon nombre de secteurs de l'économie nationale, une approche multi-acteurs et multisectorielle a été utilisée sous la coordination effective du Comité Consultatif National (CCN) sur les PFNL qui a supervisé tout le processus d'élaboration et de validation du rapport final.

La SNPA PFNL définit la vision du pays pour permettre aux PFNL de contribuer davantage à la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. À travers ce document, l'État devra poursuivre sa volonté en prenant des dispositions permettant de réduire, voire de supprimer, les interventions disparates, isolées et sans synergie. De ce fait, la SNPA PFNL devrait permettre de coordonner les initiatives, d'harmoniser les interventions des différents acteurs et d'offrir un cadre approprié de promotion et de valorisation des PFNL.

Ce document vient en temps opportun au moment où de nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) viennent d'être adoptés par les Nations Unies. Il va de soi que les PFNL y joueront un rôle important.

Le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme apprécie ce travail qui contribuera à l'émergence du Burundi telle que préconisé par son Excellence le Président de la République. Je félicite tous les consultants et l'équipe de la FAO qui n'ont ménagé aucun effort pour élaborer ce document. Je remercie la FAO pour son leadership technique, la COMIFAC pour la supervision générale du projet et la BAD et le FFBC pour l'appui financier au projet **Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale** qui a permis de réaliser ce travail.

Hon. Emmanuel NIYONKURU

Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de
l'Urbanisme



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	iv
TABLE DES FIGURES	vi
TABLE DES TABLEAUX	vi
ABRÉVIATIONS	vii
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	ix
1. Introduction générale	1
1.1. Brève présentation du Burundi	1
1.2. Contexte et justification	3
1.3. Définition des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).....	4
1.4. Méthodologie.....	4
2. État des lieux du secteur des PFNL au Burundi	6
2.1. Aspects politique, légal et institutionnel de la gestion des PFNL.....	6
2.1.1. État des lieux du cadre politique.....	6
2.1.2. État des lieux du cadre légal	7
2.1.3. État des lieux du cadre institutionnel	8
2.2. Aspects techniques de gestion durable de la ressource PFNL	9
2.2.1. Techniques de catégorisation des PFNL.....	9
2.2.2. Techniques de localisation des PFNL	10
2.2.3. Techniques d'accès aux PFNL.....	10
2.2.4. Techniques de récolte des PFNL	11
2.2.5. Techniques de domestication des PFNL	11
2.2.6. Techniques de valorisation des PFNL	13
2.3. Aspects socio-économiques	13
2.3.1. Situation générale	13
2.3.2. Place des PFNL dans l'économie familiale.....	13
2.3.3. Développement des PFNL et protection de l'environnement	14
2.3.4. Stratégies pour un meilleur développement des PFNL.....	14
2.3.5. Relevé des PFNL phares et leur disponibilité	14
2.3.6. Lieux et mode d'écoulement des PFNL	15
2.3.7. Place du genre dans l'exploitation des PFNL	15
3. Analyse critique de la situation des PFNL au Burundi	17
3.1. Analyse de la situation politique, légale et institutionnelle	17
3.1.1. Contraintes du cadre politique, légal et institutionnel	17
3.1.2. Solutions pour le cadre politique, légal et institutionnel.....	18
3.2. Analyse critique des techniques de gestion durable de la ressource PFNL	19
3.2.1. Contraintes qui entravent la gestion durable des PFNL.....	19
3.2.2. Meilleures techniques de gestion durable des PFNL.....	19
3.3. Analyse du domaine socio-économique	20
3.3.1. Contraintes à la valorisation des PFNL	20
3.3.2. Les atouts et les opportunités pour la valorisation des PFNL	21

4.	Vision, principes directeurs, objectifs, axes stratégiques, plan d'actions et cout estimatif	23
4.1.	Vision, principes directeurs et objectifs de la stratégie de développement des PFNL	23
4.1.1.	Vision nationale de la Stratégie de développement des PFNL	23
4.1.2.	Principes directeurs de la mise en œuvre de la stratégie	23
4.1.3.	Objectifs de la stratégie nationale.....	24
4.2.	Axes stratégiques de développement des PNFL	24
4.3.	Plan d'actions de la SNPA/PFNL.....	27
4.4.	Budgétisation des actions de la stratégie.....	37
5.	Modalités de mise en œuvre de la stratégie nationale	43
5.1.	Mise en place des outils, des moyens et des capacités	43
5.1.1.	Instruments à caractère juridique	43
5.1.2.	Instruments à caractère institutionnel	43
5.1.3.	Ressources humaines.....	44
5.2.	Responsabilisation de tous les acteurs.....	44
5.2.1.	Au niveau international :.....	44
5.2.2.	Au niveau régional et sous-régional	44
5.2.3.	Au niveau national.....	45
5.3.	Mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.....	45
5.3.1.	Outils de suivi-évaluation	45
5.3.2.	Fonctionnement du dispositif du système de suivi-évaluation.....	46
5.3.3.	Rôles des parties prenantes au système de suivi-évaluation.....	47
5.4.	Mécanismes de financement de la SNPA/PFNL.....	47
5.4.1.	Mécanismes et sources de financement nationaux	48
5.4.2.	Mécanismes de financement régionaux ou internationaux	48
6.	Conclusion générale.....	50
7.	Bibliographie	51

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte phytogéographique du Burundi sur laquelle figurent les parcs et réserves.. 2

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Le niveau d'implication du genre dans la filière des PFNL par organisation	16
Tableau 2. Le niveau d'implication du genre dans la filière des PFNL par activité	16
Tableau 3. Axe Stratégique 1. Intégration des questions des PFNL dans les politiques sectorielles, les lois et les institutions	28
Tableau 4. Axe Stratégique 2. Développement de la production et promotion des marchés d'écoulement des PFNL	29
Tableau 5. Axe Stratégique 3. Renforcement des capacités institutionnelles et humaines ...	33
Tableau 6. Axe Stratégique 4. Coopération et mécanismes de financement dans le secteur des PFNL	35
Tableau 7. Axe Stratégique 5. Promotion de l'information, de la communication et de la sensibilisation du public.....	36
Tableau 8. Axe Stratégique 1. Intégration des questions des PFNL dans les politiques sectorielles, les lois et les institutions	37
Tableau 9. Axe Stratégique 2. Développement de la production et promotion des marchés d'écoulement des PFNL	37
Tableau 10. Axe Stratégique 3. Renforcement des capacités institutionnelles et humaines .	40
Tableau 11. Axe Stratégique 4. Coopération et mécanismes de financement dans le secteur des PFNL	41
Tableau 12. Axe Stratégique 5. Promotion de l'information, de la communication et de la sensibilisation du public.....	42

ABRÉVIATIONS

ABN	:	Association Burundaise pour la protection de la Nature
ABO	:	Association Burundaise pour la défense des Oiseaux
ACVE	:	Action Ceinture Verte pour l'Environnement
AFEB	:	Association Femme et Environnement au Burundi
AIDB	:	Association pour l'Intégration du Développement durable au Burundi
APA	:	Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques
ASBL	:	Association Sans But Lucratif
ATRAPRABU	:	Association des Tradipraticiens du Burundi
BAD	:	Banque Africaine de Développement
CARPE	:	Central Africa Regional Program for the Environment
CCN-PFNL	:	Comité Consultatif National sur les PFNL
CDB	:	Convention sur la Diversité Biologique
CIFOR	:	Center for International Forestry Research (Centre International de Recherche Forestière)
CIPV	:	Convention Internationale sur la Protection des Végétaux
CIRAD	:	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CITES	:	Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora (Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)
CMAE	:	Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
CNP	:	Coordonnateur National du Projet
CNUED	:	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable
COMIFAC	:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COP	:	Conférence des Parties
CSLP II	:	Cadre Stratégique de croissance économique et de Lutte contre la Pauvreté II ^{ème} génération
EFIR	:	Exploitation Forestière à Impact Réduit
ENVIROPROTECT	:	Association pour la Protection de l'Environnement
FABI	:	Faculté d'Agronomie et de Bio Ingénierie
FAO	:	Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FBU	:	Francs Burundais
FFBC	:	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
Ha	:	Hectare
IMoSEB	:	International Mechanism of Scientific Expertise on Biodiversity
IOV	:	Indicateur Objectivement Vérifiable

IPBES	:	Intergouvernemental scientific et political Plate-forme on Biodiversity and Ecosystemic Services
IRAZ	:	Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique
ISABU	:	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISTEEBU	:	Institut des Statistiques et des Études Économiques du Burundi
Kg	:	Kilogramme
MEEATU	:	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MINAGRIE	:	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
NEPAD	:	New Partnership for Africa's Development
OBPE	:	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ODEB	:	Organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PANA	:	Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIDESC	:	Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels
PNK	:	Parc National de la Kibira
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RCA	:	République Centrafricaine
RDC	:	République Démocratique du Congo
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RPP	:	Readiness Plan Proposal
SAN	:	Stratégie Agricole Nationale
SMDD	:	Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg
SNPA/DB	:	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SNPA-LCD	:	Stratégie Nationale et Plan d'Action Nationale de Lutte Contre la Dégradation des sols
UB	:	Université du Burundi
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UICN/PACO	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature/ Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale
UNESCO	:	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
VIH-SIDA	:	Virus d'Immunodéficience Humaine - Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'élaboration de la stratégie nationale et plan d'actions d'une utilisation rentable et durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) au Burundi, a nécessité la compilation des données issues de trois études complémentaires suivantes : i) cadre politico-juridique et institutionnel ; ii) techniques de gestion durable des PFNL ; iii) aspects socio- économiques de ces ressources.

L'étude complémentaire relative au cadre politique, légal et institutionnel du secteur des PFNL au Burundi a porté sur quatre niveaux : international, régional, sous-régional et national.

À l'issue des analyses, le travail a fait ressortir les contraintes politiques, légales et institutionnelles qui font obstacle au développement du secteur des PFNL notamment l'absence de politique spécifique aux PFNL, l'absence de mise en contexte des directives de la COMIFAC en matière de PFNL au Burundi, l'absence d'une réglementation nationale spécifique aux PFNL ainsi que l'absence d'une structure en charge des PFNL.

Pour faire face à tous ces défis, l'étude propose une série de recommandations allant toutes dans le sens de l'amélioration :

- Du cadre politique, légal et institutionnel du secteur des PFNL ;
- Des techniques de gestion durable des PFNL ;
- De l'aspect socio-économique des PFNL.

Parmi ces recommandations on peut citer notamment l'internalisation des directives de la COMIFAC en matière des PFNL au Burundi, la mise en place et la vulgarisation d'un cadre réglementaire national sur les PFNL, la mise en place d'une structure en charge des PFNL, le renforcement de la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des PFNL à travers des cadres de collaboration, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour le développement du secteur des PFNL, ainsi que le développement des programmes de recherche pour avoir une meilleure connaissance (qualitative, quantitative, nutritionnelle et thérapeutique) des PFNL.

L'étude complémentaire relative aux aspects socio-économique et technique de la gestion durable des PFNL a fait ressortir une diversité de PFNL. En plus des champignons et du miel, l'étude a permis d'identifier, plus de vingt familles de PFNL alimentaires avec 28 espèces et 61 familles de PFNL non alimentaires avec 95 espèces. Les principales utilisations de ces produits sont l'alimentation, la médecine traditionnelle, l'artisanat et la construction.

L'analyse débouche sur l'identification des contraintes qui entravent le développement du secteur des PFNL. Ces contraintes sont surtout en rapport avec les modes de prélèvement et de valorisation des PFNL.

Des recommandations ont été formulées pour faire face à certaines contraintes ou réduire l'impact négatif de certaines autres. Elles convergent toutes vers l'amélioration de la gestion technique du secteur des PFNL.

La vision nationale de la stratégie élaborée est formulée comme suit : **« À l'horizon 2025, le Burundi est un État où les filières PFNL sont valorisées et gérées durablement »**.

Cette stratégie sera réalisée à travers 5 axes d'orientation, un objectif global et 7 objectifs spécifiques.

Quant à la mise en œuvre de la stratégie, elle incombe en premier lieu au ministère en charge des forêts. Dans cette tâche ce ministère sera appuyer par diverses institutions publiques et privées dont le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Énergie et des Mines, les ONG, les acteurs du secteur privé, les institutions de recherche, les partenaires internationaux, etc.

Un plan d'actions pour ce faire est proposé dans cette étude. Il rappelle les axes à suivre et indique les objectifs à viser et les actions à mener pour les atteindre ainsi que les résultats à en attendre. Pour un suivi au premier degré, le plan mentionne lui-même les indicateurs objectifs de la réussite des actions accomplies et précise le responsable de chaque activité et les partenaires divers. Le chronogramme annuel d'exécution est également proposé à titre indicatif ainsi que le coût estimatif de chaque action et de l'ensemble du programme.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite la recherche des moyens pour la gestion durable, l'amélioration, la valorisation économique et environnementale des PFNL. L'étude propose les pistes possibles permettant de réunir les ressources aussi bien humaines que matérielles et financières dont l'ensemble du projet aura besoin durant les cinq prochaines années.

S'agissant des mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie, le ministère en charge des forêts devra mettre en place des structures et des moyens pour le suivi-évaluation interne. Pour le suivi-évaluation externe, le ministère fera appel à un audit externe, de préférence tous les deux ans.

Concernant les mécanismes et sources de financement pour les PFNL, les moyens de financement pour la gestion et la valorisation des PFNL existent et peuvent être mobilisés à deux niveaux : au niveau national d'une part, et au niveau international d'autre part.

Les mécanismes et sources de financement nationaux sont surtout le budget de l'État et le fonds forestier national. Tandis qu'au niveau régional ou international se présentent les opportunités suivantes : le Fonds pour l'Environnement Mondial, l'Aide publique au Développement, le Fonds Mondial pour la Nature, les Mécanismes de Financement Innovants, bientôt le Fonds pour l'Économie Verte de la CEEAC, ainsi que la Coopération bilatérale et multilatérale.

1. Introduction générale

La FAO à travers le projet GCP/RAF/479/AFB et en appui au Gouvernement du Burundi, a commandé une étude portant sur l'élaboration d'une Stratégie Nationale et d'un Plan d'Actions pour le développement du secteur PFNL (SNPA-PFNL). L'étude a été financée par la BAD à travers le FFBC dans le cadre du Projet « Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale ». Les pays bénéficiaires du projet sont le Burundi, la Guinée Équatoriale, le Rwanda, le Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

Selon les termes de référence de l'étude, ce document a pour objectif de renforcer le cadre institutionnel du Burundi sur la question des PFNL et de le doter d'un instrument politique de référence sur la valorisation de ces produits.

Cette stratégie arrive à point nommé. En effet, malgré les constatations répétées de l'existence et de l'importance des PFNL pour l'alimentation de la population burundaise et la conservation de l'environnement, aucune politique globale et claire dédiée à cette ressource n'avait jusqu'ici été mise en place au Burundi.

La présente introduction générale comprendra une brève présentation du Burundi, le contexte de la SNPA/PFNL, la définition des produits forestiers non ligneux (PFNL) ainsi que la méthodologie à suivre pour réaliser l'étude.

1.1. Brève présentation du Burundi⁸

Le Burundi s'étend entre les méridiens 29°00' et 30°54' Est et entre les parallèles 2°20' et 4°28'. Sans accès à la mer, il borde en revanche le lac Tanganyika dans l'axe du Grand Rift occidental. Il est frontalier au Nord avec le Rwanda, à l'Est et au Sud avec la Tanzanie et à l'Ouest avec la République Démocratique du Congo (Ndayirukiye et al., 1991).

Le pays est subdivisé en 5 régions écologiques. De l'Ouest vers l'Est, on distingue :

- La plaine occidentale de l'Imbo située entre 775 et 1 000 m d'altitude, correspondant à un fossé d'effondrement du Rift Valley occidental ;
- L'escarpement occidental du Mimirwa ;
- La Crête Congo-Nil, située entre 1 000 et 2 600m d'altitude ;
- Les plateaux centraux couvrant la plus grande partie du pays et situés entre 1 400 et 2 000 m d'altitude et ;
- Les dépressions du Kumoso à l'Est et du Bugesera au Nord-Est, situées à une altitude comprise respectivement entre 1 200 et 1 400 m et entre 1 200 et 1 500 m.

La zone d'échantillon de la présente étude regroupe les Communes sur lesquelles s'étendent le Parc National de la Kibira et les Réserves Naturelles du Sud du pays. Il s'agit des Communes de Mabayi, Matongo, Musigati, Bukeye et Muramvya pour le Parc National de la Kibira et des Communes de Bururi, Rumonge et Vyanda pour les Réserves Naturelles du Sud.

Les Réserves du Sud sont celles de Bururi, Kigwena, Nkayamba, Rumonge et Vyanda.

⁸ Toutes les informations relatives à la présentation du Burundi se retrouvent dans : J. BIDOU, S. NDAYIRUKIYE, J. P. NDAYISHIMIYE et P. SIRVEN, Géographie du Burundi, Hatier, Paris 1991

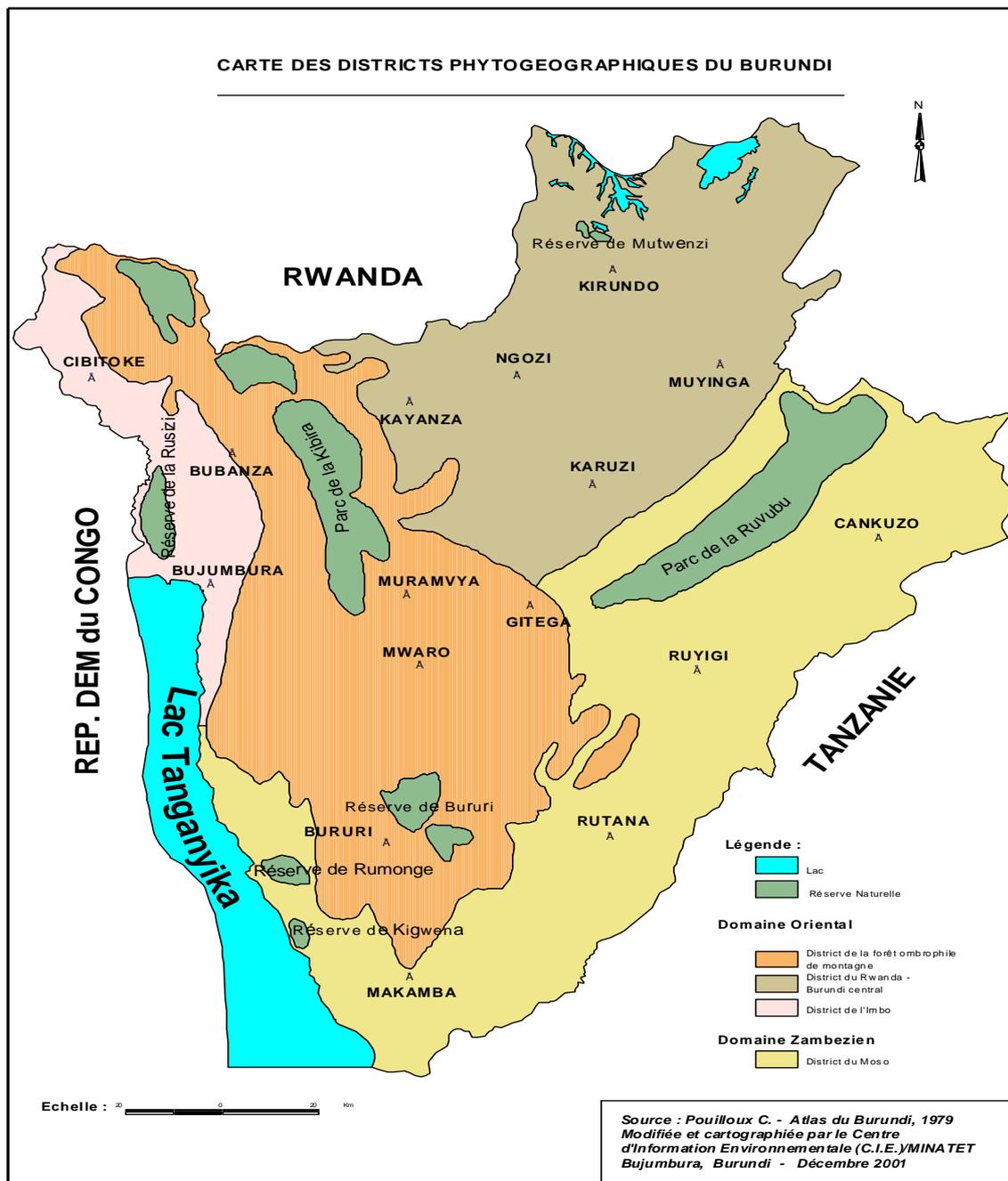


Figure 1 : Carte phytogéographique du Burundi sur laquelle figurent les parcs et réserves

Cependant, tenant compte des lieux d'approvisionnement et des débouchés des produits, notre champ d'investigation a débordé sur les Communes de Kabezi et de Muhuta en zone Rutongo dans la Province de Bujumbura Rural, et sur les Communes de Mabayi et de Bukinyanya en Province de Cibitoke. Nous avons également prolongé l'étude jusqu'à la Mairie de Bujumbura en ce qui concerne spécifiquement les marchés et les entreprises de transformations des PFNL.

En tout, les Communes que nous avons documenté couvrent une superficie de 2 129,13 km², soit environ 7,6% de la superficie totale du pays (Monographie des provinces, 2005). Quant à la zone d'étude, elle s'étend sur une superficie de 48 300 ha sur un total de superficie des aires protégées de 157 923 ha, soit 30,6% (4^{ème} Rapport national de la SNPA/DB).

L'économie burundaise repose essentiellement sur l'agriculture vivrière de subsistance. En effet, 93% de la population active est occupée par l'agriculture et l'élevage. Cette population est classée par la Banque Mondiale parmi les plus pauvres du monde (140^{ème} sur 180 pays : Rapport Doing Business 2014).

L'étude du marché des PFNL s'est réalisée dans une zone à population relativement dense, avec un taux d'analphabétisme encore élevé par rapport au taux national moyen qui est de 40.6% (Muramvya : 51.6%, Bururi : 48.7%, Bubanza : 59.5%, Kayanza : 62.1%, Cibitoke : 53.5%). Le taux moyen de scolarisation est faible dans les provinces de Bubanza (62.5%) et Cibitoke (66%) par rapport au taux moyen national qui est de 67.2%. Il est supérieur au taux moyen national dans les provinces de Bururi (78.1%), Muramvya (75.7%) et Kayanza (68%) selon le RGPH, 2008.

Quant à la population de la zone d'étude qui fait frontière avec les forêts naturelles, elle est estimée aujourd'hui à plus de 613 821 habitants (voir recensement de 2008), soit une densité moyenne de plus de 288 hab/km².

Selon le rapport de la FAO de 2010 sur l'état des forêts dans le monde, le taux de couverture forestière est estimé à 6,17% avec 3,70 % de forêts naturelles (103 000 ha) et 2,47% de forêts artificielles (69 000 ha). Au Burundi, les écosystèmes naturels représentent 504 116 ha, soit 17,5% du territoire national dont 8,6 % d'écosystèmes forestiers et 9,9 % d'écosystèmes aquatiques.

Seulement 6% du pays sont aujourd'hui recouverts de forêts (MEEATU, 2014), résultat direct de la conversion des terres pour les cultures, le pâturage et la dépendance au bois comme source d'énergie. Les pertes de forêts et boisements ont été évaluées à 5 850 ha entre 1990 et 2010, soit 2,02% par an.

Les écosystèmes se composent de forêts naturelles, de boisements artificiels et d'espaces agricoles (Données de la SNPA/DB élaborée en 2013).

Les forêts artificielles se subdivisent en trois catégories à savoir: les boisements domaniaux gérés par le Département des forêts, les boisements communaux appartenant aux communes, et les boisements privés qui relèvent de la propriété privée des particuliers.

S'agissant des écosystèmes naturels, ils couvrent 7,15% du territoire national soit 199 063 ha dont 113 633 situés dans les aires protégées (Nzigidahera et al., 2009).

1.2. Contexte et justification

Le projet GCP/RAF/479/AFB «Renforcement de la Contribution des Produits Forestiers Non Ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale» rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Celui-ci met un accent particulier sur les PFNL et leur importance dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Financé par la BAD à travers le FFBC , le projet est mis en œuvre sous la supervision de la COMIFAC par la FAO et les Gouvernements du Burundi, de la Guinée Équatoriale, du Rwanda, de Sao Tomé-et-Principe et du Tchad pour une durée de trois ans à dater de Février 2014.

Le projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables (femmes, peuples autochtones); il vise également à conserver et gérer durablement les PFNL avec la participation de la population à cette gestion responsable en tirant bénéfice de l'exploitation de ces produits. Comme la participation des populations à ces activités nécessite une organisation paysanne, le projet va dans ce sens accompagner le développement entrepreneurial des filières et des marchés des PFNL.

Les zones retenues d'échantillonnage de l'action du projet se situent autour du Parc National de la Kibira et des réserves naturelles forestières de Bururi, Vyanda, Rumonge, Kigwena et Nkayamba.

Afin de doter le projet d'un tableau de bord de pilotage de son action, le Gouvernement du Burundi à travers le MEEATU et avec l'appui financier et technique du FFBC/BAD et de la FAO, a instruit une étude pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale et d'un Plan d'Actions de cette dernière, destinés à guider le projet dans la conduite de cette mission.

1.3. Définition des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

Longtemps appelés produits mineurs ou produits secondaires, les produits forestiers non ligneux (PFNL) ou produits forestiers autres que le bois (PFAB) désignent toute ressource biologique, et tout service marchand, excepté toutes les formes de bois d'œuvre issus de la forêt ou de tout autre écosystème ayant des fonctions similaires (Chandrasekharan 1995).

Ainsi écologiquement parlant, les PFNL restent forestiers, qu'ils soient issus de la forêt naturelle, des plantations forestières ou des exploitations agricoles. Cette déduction s'appuie sur la définition proposée par la FAO, 1992, qui considère que les produits forestiers autres que le bois, également nommés «produits forestiers non ligneux» (PFNL) sont des « biens d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et des arbres hors forêts ».

Certains de ces produits se rencontrent en effet à la fois dans les forêts et dans les exploitations agricoles. C'est lors des défrichements à des fins agricoles ou d'établissement des habitations humaines, que certaines plantes jugées utiles sont préservées et entretenues dans les exploitations agricoles.

Dans le cadre de la présente étude, l'investigation a été centrée sur les PFNL d'origine végétale les plus importants sur le plan socio-économique même si les forêts burundaises regorgent également de PFNL d'origine animale. La recherche a ainsi porté sur les plantes comestibles, les plantes médicinales, sur le miel et les champignons et sur les plantes à utilisation artisanale ou de construction.

1.4. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour l'élaboration du présent travail consiste en 7 étapes :

a. Élaboration de la structure du travail

Elle implique deux tâches principales : La première tâche consiste dans l'analyse des termes de références. Cette dernière permettra d'aboutir à l'établissement d'un plan de travail ou structure du document.

b. Recherche documentaire

Sur base des éléments de la structure ainsi établie, il sera procédé à l'identification des institutions et des personnes qui interviennent d'une manière ou d'une autre dans le secteur des PFNL et à la collecte des documents (ouvrages, rapports, études ...) en rapport avec les PFNL.

c. Analyse des données recueillies

L'analyse sera systématique et synthétique des sources réunies. La lecture de ces documents et rapports permettra d'identifier les éléments à considérer pour le travail demandé.

d. Diagnostic du secteur

Cette phase porte d'une part sur les enquêtes à mener auprès des acteurs impliqués directement dans la filière de la valorisation des PFNL (producteurs/cueilleurs, transformateurs, commerçants, entreprises, consommateurs), et d'autre part sur des entretiens avec des ONG ou associations intervenant dans la gestion des ressources naturelles. Les éléments réunis feront l'objet d'un rapport.

e. Traitement des données et rédaction du rapport

Les données d'enquête auront été collectées sur un échantillon des groupes cibles et autres acteurs pertinents impliqués dans la filière PFNL. Elles seront confrontées aux éléments de la revue documentaire pour aboutir finalement à l'élaboration du premier draft ou rapport provisoire de l'étude sur la SNPA/PFNL.

f. Atelier national de finalisation et de validation du rapport provisoire

C'est au cours de cet atelier que le rapport provisoire a été présenté pour analyse, amendement et validation.

g. Rapport final

Le rapport final apparaît comme le rapport provisoire révisé ayant intégré les conclusions et les recommandations formulées au cours de l'atelier de validation.

2. État des lieux du secteur des PFNL au Burundi

Cette section du document s'applique à dégager des études antérieures, les aspects qui intéressent particulièrement la SNPA/PFNL au Burundi :

- L'aspect politique, légal et institutionnel ;
- L'aspect technique de gestion durable de la ressource ;
- L'aspect socio-économique.

2.1. Aspects politique, légal et institutionnel de la gestion des PFNL

Le chapitre que nous abordons est consacré à une présentation sommaire des différentes initiatives de l'État en matière de politique nationale relative aux ressources naturelles dont les PFNL, de leur réglementation et des institutions concernées par la ressource.

2.1.1. État des lieux du cadre politique

Concernant le cadre politique nationale relatif aux PFNL, quatre niveaux d'intervention sont à retenir à savoir le niveau international, le niveau régional, le niveau sous-régional et le niveau national.

Au niveau international, plusieurs politiques résultant d'accords internationaux ont été ratifiées par le Burundi. Parmi les plus intéressantes pour notre étude, il y a lieu de citer :

- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- L'Agenda 21 ;
- Le Plan Stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique et les objectifs d'Aichi.

Au niveau régional, le Burundi a ratifié notamment le Plan d'Action de l'Initiative Environnementale du NEPAD (New Partnership for Africa's Development).

Au niveau sous-régional, le plus important sous ce rapport est le Plan de convergence de la COMIFAC.

Au niveau national, le Burundi a mis en place plusieurs documents de politique qui doivent guider toutes les interventions en rapport avec la SNPA/PFNL. Les plus importants sont :

- La Vision 2025 ;
- Le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte Contre la Pauvreté, IIème Génération (CSLP II) ;
- Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques «PANA» ;
- La Stratégie Nationale et Plan d'Action de Lutte contre la Dégradation des sols (SNPA-LCD) ;
- La Stratégie Agricole Nationale ;
- La Politique forestière ;
- La Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Éducation Environnementale et de Sensibilisation ;
- La Politique sectorielle du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

2.1.2. État des lieux du cadre légal

S'agissant de la réglementation des PFNL, beaucoup d'initiatives ont été entreprises par le Burundi pour assurer la valorisation et la protection des PFNL et qui vont servir de base à l'élaboration de la SNPA/PFNL. Ces initiatives se situent aussi bien au niveau international, régional, sous-régional que national.

Concernant les Accords internationaux, il y a lieu de relever particulièrement :

- La Convention sur la diversité biologique (1992) ;
- Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (2010) ;
- La Convention "CITES" (1973) ;
- La convention sur la lutte contre la désertification (1994) ;
- La Convention Ramsar (1971) ;
- La Convention Internationale de la Protection des Végétaux (CIPV, 1951) ;
- La Convention de l'UNESCO sur les biens culturels et naturels du Patrimoine Mondial (1972) ;
- La Déclaration sur l'environnement et le développement (1972) ;
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) ;
- La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (2007) ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966).

Sur le plan régional, les pays africains dont le Burundi fait partie ont élaboré surtout deux textes destinés à la protection des forêts en général et des PFNL en particulier et qui intéressent à ce titre la SNPA/PFNL. Ces textes sont d'une part la Convention de Maputo ou Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et d'autre part la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Le principal Accord sous-régional intéressant la SNPA/PFNL du Burundi est le Traité de la COMIFAC relatif à la conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers.

Pour ce qui est de la réglementation qui peut concerner la SNPA/PFNL au niveau national, le Gouvernement du Burundi s'est doté d'une multitude d'outils juridiques pour la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité. Parmi ces textes, nous pouvons citer :

- La loi N°1/010 du 18 Mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi ;
- La loi N°1/010 du 30 Juin 2000 portant Code de l'Environnement ;
- La loi N°1/02 du 25 Mars 1985 portant Code forestier du Burundi ;
- La loi N°1/02 du 26 Mars 2012 portant Code de l'Eau du Burundi ;
- La loi N°1/10 du 30 Mai 2011 portant création et gestion des aires protégées au Burundi ;
- La loi N°1/17 du 10 Septembre 2011 portant commerce de faune et de flore sauvages ;
- La loi N°1/13 du 28 Juillet 2009 relative à la protection industrielle au Burundi ;
- Le Décret - loi N°1/033 du 30 Juin 1993 portant protection des végétaux au Burundi ;

- Le décret N°100/282 du 14 Novembre 2011 portant modification de certaines dispositions du décret N°100/007 du 25 Janvier 2000 portant délimitation d'un Parc National et de quatre Réserves Naturelles.

2.1.3. État des lieux du cadre institutionnel

À leur tour, beaucoup d'institutions en charge des PFNL peuvent se servir de la SNPA/PFNL du Burundi. Ces institutions se retrouvent aussi bien au niveau international, régional, sous-régional qu'au niveau national.

Les institutions internationales entre autres sont :

- Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;
- Le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
- La Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ;
- L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'institution régionale à retenir pour la SNPA/PFNL est surtout la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) tandis qu'au niveau sous-régional deux grandes institutions ont pu être identifiées :

- La COMIFAC ;
- Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Les institutions internes au Burundi sont assez nombreuses et peuvent être regroupées en deux catégories à savoir les intervenants étatiques d'une part et les autres intervenants d'autre part.

a. Institutions étatiques impliquées dans la SNPA/PFNL :

- Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ;
- Le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- Le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida ;
- Le Ministère de l'Intérieur ;
- Le Ministère des Finances et de Planification du Développement Économique ;
- Le Ministère en charge de la Communication ;
- Le Ministère de la Solidarité, des Droits de la Personne Humaine et de la Protection du Genre.

b. Autres parties prenantes en matière de PFNL

- Les communautés locales et autochtones ;
- Les Organisations Non Gouvernementales nationales ;
- Les acteurs du secteur privé.

2.2. Aspects techniques de gestion durable de la ressource PFNL

Les techniques de gestion durable des PFNL doivent largement inspirer l'élaboration de la SNPA/PFNL. Ces techniques concernent surtout la catégorisation et la localisation des principaux PFNL ainsi que la domestication et la valorisation de la ressource.

2.2.1. Techniques de catégorisation des PFNL

La catégorisation la plus intéressante des PFNL porte sur leur utilisation finale. Sous ce rapport il y a lieu de distinguer :

a. Les produits forestiers non ligneux alimentaires

Parmi les principales figurent :

- Les légumes ;
- Les fruits ;
- Les boissons ;
- Les racines et tubercules ;
- Les champignons ;
- Le miel.

b. Les produits forestiers non ligneux utilisés comme médicaments

Il s'agit des PFNL d'origine animale et végétale utilisés par les populations pour traiter certaines maladies. Les PFNL utilisés comme médicaments au Burundi sont très variés. Il y a lieu de citer pour illustration, *Vernonia* sp. contre notamment les amibes, les abcès..., *Emilia humbertii* qui active la lactation, *Crassocephalum vittelinum* contre les maux de tête, *Bridelia bridelifolia* contre les empoisonnements ou l'ulcère gastrique, *Sapium ellipticum* pour augmenter les chances, etc. Ces produits se présentent sous plusieurs formes et sont préparés suivant plusieurs modes.

Les produits végétaux à usage médicaux connaissent un problème particulier du mode de récolte. Dans beaucoup de cas, les récolteurs détruisent par leurs méthodes inadéquates les souches des arbres sollicités.

Pour une bonne stratégie d'utilisation durable des PFNL à usage médicinal, les prélèvements devraient être sévèrement contrôlés et respecter les règles de l'art dans le sens précisément d'une exploitation durable, qui implique la conservation de l'espèce valorisée. Il est salutaire notamment d'imposer aux utilisateurs le respect d'une rotation entre les récoltes (sept ans par exemple pour le *Prunus africana*), le prélèvement limité aux seules tiges adultes et effectué exclusivement des deux côtés opposés de chaque tige.

c. Les produits forestiers non ligneux à usage artisanal

Au niveau de l'utilisation artisanale, certaines espèces de plantes de PFNL possèdent des fibres servant à la confection d'objets d'art ou de biens d'usage courant tels que les sacs, le mobilier, les paniers, les nattes, les cordes et les tapis traditionnels.

Parmi les PFNL à usage artisanal, certains sont utilisés pour la teinture et la colle. Les autres servent à la fabrication d'assiettes, de pressoirs, de couverts, etc., et d'instruments de musique tels que la flûte. *Polyscias fulva* est utilisé en ébénisterie, en construction légère, en fabrication d'allumettes, de ruches, et également d'instruments de musique grâce à sa haute qualité de résonance (flûte : umwironge, l'umuduri...).

Les espèces comme *Xymalos monospora*, *Sinarundinaria alpina*, *Strombosia scheffleri*, *Syzigium guineense*, *Sapium ellipticum*, interviennent dans la fabrication des objets d'usage domestiques et décoratifs comme les récipients de conservation de lait (ibisabo) et autres (Bigendako, et al. 2009). Plusieurs espèces de fleurs sont utilisées dans l'ornementation. Il existe de même une bijouterie artisanale à base des plantes.

d. Les produits forestiers non ligneux utilisés à des fins de construction

Dans les villages autour des aires protégées au Burundi, beaucoup de produits forestiers non ligneux sont utilisés à des fins de construction. Ainsi, parmi les 85 familles de plantes à PFNL identifiées dans la zone d'étude, 8% sont utilisées à des fins de construction (soit près d'une famille sur 10).

e. Les produits forestiers non ligneux à usage culturel

A l'usage alimentaire, médical, artisanal et à des fins de construction, il y a lieu d'ajouter l'usage culturel de certains PFNL. Certaines espèces de plantes de PFNL sont utilisées par les guérisseurs, d'autres servent pour confectionner des tenues traditionnelles portées lors des danses rituelles. En pratique rituelle, le *Cassia didymobotrya* est planté autour des petites huttes dédiées aux mânes des ancêtres.

En conclusion, il y a lieu de constater que les PFNL se prêtent à des usages multiples. D'après les résultats obtenus sur l'ensemble de la zone d'étude (voir étude relative aux techniques de gestion durable des PFNL), suivant les différentes utilisations, les produits forestiers non ligneux utilisés comme médicaments (42 familles) occupent la première place, suivis par les PFNL à usage alimentaire (24 familles) sans compter les champignons et le miel. Les autres PFNL sont utilisés pour la fabrication des objets d'art (12 familles) et pour les diverses constructions parmi lesquelles les cases et les autres abris (7 familles).

2.2.2. Techniques de localisation des PFNL

La localisation des PFNL dans l'espace et dans le temps est également un élément important à prendre en compte dans la recherche d'une stratégie et d'un plan d'actions en rapport avec les PFNL. Il faut identifier les zones et les saisons de ces produits ainsi que leurs modes de production.

Les PFNL végétaux sont principalement récoltés dans la forêt naturelle ou dans les plantations forestières. Ils sont également collectés à partir des PFNL éparpillés dans les exploitations agricoles ou sur des arbres hors forêt. Les travaux de terrain ont permis de constater que la plupart des principaux PFNL proviennent des aires protégées. Mais certaines de ces plantes se retrouvent également dans les exploitations agricoles où elles sont domestiquées.

2.2.3. Techniques d'accès aux PFNL

En ce qui concerne les modes d'accès et de collecte des PFNL végétaux au Burundi, c'est en vertu de sa qualité de propriétaire (Code forestier, 1985) que l'État a pris l'option d'interdire l'accès des particuliers aux produits des forêts protégées du pays. Mais cette interdiction n'empêche pas les populations locales et autochtones de continuer à utiliser les PFNL comme moyen de subsistance.

Au niveau du Parc National de la Kibira par exemple, le mode de récolte du *papyrus* n'est pas libre, le prélèvement est conditionné au paiement d'un droit de récolte. L'autorisation d'accès et de récolte délivrée par l'OBPE coûte 500 francs burundais (0,3 dollars américains) et elle est valable pour un mois, le détenteur du permis n'ayant accès à la récolte que deux fois par semaine.

Notons que cette limitation drastique d'accès aux produits de la forêt ne cadre pas avec les engagements internationaux auxquels le Burundi a souscrit notamment le Protocole de Nagoya. En principe, l'accès aux PFNL par les populations locales riveraines des forêts doit se faire dans le cadre du droit d'usage (usage domestique) régis par les conventions internationales, notamment les Directives sous-régionales sur les PFNL de la COMIFAC, et bientôt par le Code Forestier actuellement en cours de révision.

En théorie et au vu de l'administration forestière burundaise, les PFNL sont inaccessibles aux récolteurs et vendeurs de ces produits. Mais le plus souvent, les vendeurs, surtout ceux qui exploitent les plantes médicinales, effectuent des récoltes clandestines aux heures de la nuit ou lorsque les gardes forestiers baissent leur vigilance. En réalité, le contrôle exercé est très perméable et l'accès au produit interdit est libre *de facto*.

2.2.4. Techniques de récolte des PFNL

Il existe principalement sept modes de récolte des PFNL dont six pour les végétaux. Il s'agit de : (i) la cueillette et/ou la coupe des tiges feuillées ou des feuilles ; (ii) la cueillette ou le ramassage des fruits ; (iii) l'écorçage des tiges et des racines ; (iv) la récolte des tubercules/rhizomes ; (v) l'extraction de la sève ; (vi) l'abattage des arbres et l'enfumage pour la récolte du miel.

Le degré de menace sur la durabilité des PFNL dépend ainsi des modes de récolte. Le ramassage et la cueillette comme méthodes de récolte présentent peu de risques pour les espèces, alors que l'abattage des tiges, la récolte des feuilles dans une moindre mesure, et l'écorçage constituent de sérieuses menaces pour une exploitation durable. Il n'est pas exagéré d'affirmer aujourd'hui que pour toutes les catégories de PFNL, les modes actuels de prélèvement utilisés par les populations (cueillette, récolte, etc.) ne garantissent pas la pérennité de la ressource.

Quant aux périodes de disponibilité de la ressource, elles varient avec les types de PFNL. Les champignons sauvages par exemple ne sont disponibles en bonne quantité que pendant les saisons de pluies des mois d'octobre et d'avril. Après la récolte, les champignons sont directement consommés, sinon ils seront rapidement attaqués par les bactéries. Il est cependant possible de les préserver contre cette menace et de les conserver durablement à partir d'un bon séchage. Ce mode de conservation permet de les vendre et de les consommer tout au long de l'année (FAO, 2014).

Il faut noter que les données sur la production des PFNL sont pour le moment très peu maîtrisées. Les statistiques officielles sont quasi inexistantes en cette matière et le système d'information sur les marchés disponibles ou potentiels ne fonctionne pas encore. Cela est lié en partie à la complexité et à la diversité des situations des PFNL qui ne permettent pas de fournir des informations sur les quantités prélevées annuellement dans les différentes zones de production.

2.2.5. Techniques de domestication des PFNL

La question de la domestication des PFNL est liée à celle de la connaissance bioécologique de ces produits. De ce point de vue, il est unanimement reconnu que les populations rurales et les communautés locales possèdent une bonne maîtrise des connaissances traditionnelles sur les PFNL.

a. Les connaissances bioécologiques traditionnelles

Les résultats des investigations menées confirment que pour le moment la gestion des PFNL repose essentiellement sur les connaissances traditionnelles et le savoir-faire des communautés locales et autochtones. Les PFNL leur sont familiers et ils connaissent les noms des différentes espèces. Les multiples usages qu'ils font de nombreuses espèces végétales démontrent à suffisance leur bonne connaissance des PFNL.

Le savoir et le savoir-faire des communautés locales et des autochtones sur les PFNL peuvent être bien illustrée à travers les méthodes d'exploitation des apiculteurs. Ces derniers placent souvent leurs ruches à l'intérieur de la forêt. Ils savent que les abeilles mettront moins de temps à remplir les ruches de miel si ces dernières sont placées dans la proximité des plantes mellifères. Ils savent en outre entretenir et domestiquer certains PFNL de grande importance socio-économique ainsi que les espèces rares et les espèces utiles en voie d'extinction.

En rapport avec cette question des connaissances bioécologiques, il faut bien insister que le savoir-faire des communautés locales et des autochtones fait partie des secrets les mieux gardés des connaisseurs. Souvent la connaissance et le secret sont transmis de père en fils avec la consigne quasi sacré de ne jamais divulguer la recette. De la sorte, presque tous les tradipraticiens refusent toute information sur la formule de leur savoir-faire traditionnel y compris sur les méthodes de domestication, essentiellement par crainte de perdre leur monopole sur les ressources PFNL.

Les communautés locales et les autochtones ignorent néanmoins dans la plupart des cas les moyens nécessaires pour éviter la disparition des PFNL. Ils ne savent pas protéger les réserves existantes en pratiquant un prélèvement échelonné dans le temps et dans l'espace lors de la récolte ou en procédant au remplacement des souches enlevées.

b. Les méthodes de domestication des PFNL

Au sujet de la conservation des PFNL, il existe plusieurs options. Parmi ces options figure en bonne place la domestication. De la pépinière, les jeunes plants produits sont plantés dans les exploitations agricoles, dans les systèmes agroforestiers, le long des chemins de parcours, autour de l'enclos et sur les axes routiers.

Plusieurs institutions s'investissent actuellement dans la domestication des plantes forestières du Burundi. À l'université du Burundi, deux facultés disposent de pépinières de multiplication de ces plantes. Il s'agit du Département de Biologie qui possède un arboretum à Gisozi et un jardin botanique au Campus universitaire de Rohero où des essais sont régulièrement effectués sur diverses plantes autochtones, et de la Faculté d'Agronomie et de Bio Ingénierie (FABI) qui fait la multiplication et la distribution des semences (des tubes) de champignons.

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) possède deux grands arboreta à Butaganzwa (Kayanza) et à Kajaga (Bujumbura Mairie). Quant à l'ISABU, il gère un arboretum de mélange des essences autochtones et exotiques à Gisozi. La FAO également intervient en ce domaine par son appui à la mise en place et à l'entretien du peuplement semencier du département des forêts du MEEATU.

Il est également possible de procéder par bouturage, marcottage etc. pour multiplier les PFNL ou pour améliorer la taille et la qualité des fruits (Wickens, 1991). Il existe de même les techniques consistant à sélectionner des arbres produisant des PFNL pour allonger la période de production. Cette dernière option peut même prendre en compte la saison de production. Entre deux ou plusieurs arbres de phénologies différentes, une certaine manipulation peut permettre de prolonger la périodicité de récolte. Il faudra pour cela planter en même temps deux variétés qui fructifient respectivement pendant la saison sèche et pendant la saison des pluies.

En revanche, pour des raisons essentiellement techniques, la domestication de grands arbres n'est pas privilégiée par la population. Cependant, il existe des facteurs encourageant la valorisation des PFNL. C'est ainsi que dans les pays en développement la valorisation des PFNL a été principalement favorisée par la détérioration croissante des facteurs économiques. Des efforts ont alors été progressivement consentis pour conserver les forêts tropicales et la biodiversité (FAO, 2004).

2.2.6. Techniques de valorisation des PFNL

Conclusion

Toutes les considérations sous ce chapitre invitent les Pouvoirs publics à l'élaboration d'une stratégie appropriée pour un développement et une bonne conservation des PFNL. Qu'il s'agisse de la catégorisation, de la localisation ou de la domestication des PFNL, qu'il s'agisse des modes d'accès et de collecte de ces produits, du savoir-faire en la matière des communautés locales et des autochtones ou des connaissances bioécologiques, une stratégie globale au niveau national doit être mise en place avec un Plan d'Actions bien pensé pour conduire harmonieusement la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire de la population burundaise et à la conservation durable de la ressource.

2.3. Aspects socio-économiques

Ce chapitre se propose d'aborder diverses questions en rapport avec l'utilisation économique des PFNL telles que leur importance socio-économique, leur contribution dans l'économie familiale, leur disponibilité, les marchés d'écoulement, ainsi que l'implication du genre dans la production et la commercialisation des PFNL.

2.3.1. Situation générale

De manière générale, le développement des PFNL devrait contribuer davantage à l'alimentation et à la nutrition de la population ainsi qu'à la création d'emplois complémentaires aux emplois agricoles. Il permettrait ensuite d'accroître les sources de revenus financiers et par conséquent l'accès aux services sociaux tels que l'amélioration de l'habitat, la scolarisation des enfants, les soins médicaux et la sécurité vestimentaire.

2.3.2. Place des PFNL dans l'économie familiale

Au sujet plus particulier de la contribution des PFNL dans l'économie familiale, il n'est pas aisé d'avoir de vraies informations en rapport avec les revenus des ménages liés à l'exploitation des PFNL. Et pour cause ! La plupart des ménages en effet ne comptabilisent pas séparément leurs opérations économiques. Une partie des recettes perçues sur le commerce des PFNL ou sur les services rendus dans ce domaine est souvent injectée dans d'autres secteurs comme l'agriculture ou l'élevage, et les recettes générées dans les trois domaines (commerce des PFNL, agriculture, élevage) sont comptabilisées sur un même compte sans distinction des sources.

2.3.3. Développement des PFNL et protection de l'environnement

Le développement des PFNL contribue effectivement à la protection de l'environnement. Il n'y a pas de doute possible que les PFNL participent de façon directe et décisive à l'équilibre écosystémique du milieu. Le développement de la ressource permet également d'assurer une bonne protection du sol contre l'érosion et une bonne conservation de la biodiversité. La protection des PFNL revêt à ce titre un caractère vital pour l'avenir et la conservation de l'ensemble du patrimoine environnemental du pays.

2.3.4. Stratégies pour un meilleur développement des PFNL

Pour atteindre pleinement les objectifs de développement et de valorisation des PFNL, la stratégie consiste à conduire cette action en deux phases majeures. La première phase est elle-même menée en deux temps. Dans un premier temps à organiser les différents acteurs de la filière en coopératives et en associations, et surtout à favoriser fortement l'implication du genre dans cette activité. À cet effet, les producteurs individuels de PFNL (maracuja, miel, champignons, plantes médicinales, etc.) seront d'abord organisés en associations. Ensuite, les associations ainsi formées seront réunies au sein des coopératives provinciales de producteurs de PFNL. Cette forme d'organisation sera également appliquée aux commerçants.

Dans un second temps, la stratégie consiste à coordonner les actions des coopératives existantes ou constituées selon cette même stratégie. La coordination des coopératives de production et de commercialisation des PFNL revient naturellement au Ministère en charge du Commerce. L'orientation contribuerait sans nul doute à la réduction des inégalités sociales et par conséquent à une gestion durable des actions initiées.

La seconde phase consistera à ouvrir largement l'accès des populations utilisatrices des PFNL à ces produits et à un partage équitable des résultats de l'exploitation conformément au Protocole de Nagoya du 29 Octobre 2010 auquel le Burundi a souscrit. Les intéressés doivent pouvoir tirer des PFNL et partager équitablement les avantages légitimes qu'ils peuvent procurer. Le Gouvernement burundais doit enlever toutes barrières et restrictions qui sont aujourd'hui observées, et à la place sensibiliser, associer et accompagner les concernés pour une exploitation responsable de la ressource en vue d'une gestion durable du produit et d'une conservation bien comprise de l'environnement. Les Directives sous-régionales sur les PFNL, et bientôt le Code Forestier actuellement en cours de révision formulent la même proposition.

2.3.5. Relevé des PFNL phares et leur disponibilité

Parmi les PFNL qui revêtent une importance socio-économique de premier plan, il y a lieu de citer le maracuja, les plantes médicinales, le champignon, le rotin et le miel. Du point de vue de la disponibilité des PFNL, ces derniers ne se rencontrent pas uniquement dans les forêts et les autres aires protégées. En raison de l'intérêt qu'ils présentent pour les humains, certains d'entre eux ont fait très tôt l'objet de domestication dans les milieux agricoles ou familiaux. Les plantes médicinales dominent cette catégorie.

D'une manière générale, les PFNL sont à ce jour mal connus. Très peu d'études réellement scientifiques relatives à leurs caractéristiques et à leur évaluation ont été réalisées au Burundi, alors même que les connaissances traditionnelles sont peu valorisées et pas du tout vulgarisées. Les observations faites sur terrain au cours des présentes recherches nous permettent d'affirmer par ailleurs que si des mesures ne sont pas prises rapidement pour inverser la tendance, beaucoup de PFNL auront disparu des forêts burundais dans quelques années, tandis que d'autres auront perdu des éléments entiers de leur principe actif.

Cette régression qualitative et quantitative a été accélérée ces dernières années surtout par la crise socio-politique que le pays a traversée, et dont l'un des effets sur ce terrain est d'avoir exacerbé la destruction de l'habitat de ces produits. Malgré la richesse avérée de la flore burundaise, certaines espèces ont disparu pendant que d'autres, comme le *Prunus africana* (umuremera), le *Phyllanthus ovalifolius* (umuturuka), le *Harungana madagascarensis* (umushayishayi), sont en voie d'extinction.

Le tradipraticien de renom Léopold MVUKIYE et d'autres responsables des associations de production et/ou de commercialisation des PFNL rencontrés dans le cadre de cette étude font le même constat. Ils sont en outre unanimes que les feux de brousse sont l'une des principales causes de cette réduction des PFNL dans les forêts naturelles.

2.3.6. Lieux et mode d'écoulement des PFNL

En ce qui concerne les marchés d'écoulement des PFNL au Burundi, l'enquête menée au sujet de leur commercialisation indique qu'aucune structure n'est capable de fournir des données statistiques fiables liées à la commercialisation des PFNL. Pourtant, il existe une certaine organisation pour des produits comme le miel et le maracuja. L'organisation dont il est question comprend le plus souvent les associations de producteurs et de collecteurs. Il existe même des entreprises de transformation et de distribution comme TRANSJUMA, AKEZAMUTIMA, API-Miel, CIFOR et MAREX. Cette dernière entreprise s'occupe de l'exportation du maracuja.

A l'instar des produits agricoles, la commercialisation des PFNL (plantes médicinales, champignons, miel, hydromel, cire), reste à ce jour informelle et obéit à la loi de l'offre et de la demande. Les prix sont libéralisés. Ils sont généralement discutés librement entre les deux parties en présence et l'issue de la transaction est souvent déterminée par la loi de l'offre et de la demande.

Par ailleurs, certains commerçants, probablement par peur d'impôts, ne veulent pas fournir les vraies informations en ce qui concerne notamment les revenus et leurs sources. L'enquête menée auprès de certains exploitants des PFNL a permis néanmoins de collecter certaines données qui peuvent guider ou servir de référence dans l'évaluation de la contribution des PFNL dans l'économie des ménages. Les résultats de cette enquête montrent que les contributions diffèrent selon l'emplacement géographique du PFNL considéré et selon le genre d'activité poursuivie.

2.3.7. Place du genre dans l'exploitation des PFNL

La question de l'implication du genre dans la production et la commercialisation des PFNL ne semble pas se poser au niveau des principes. En effet, les activités de récolte (cueillette, ramassage...) et de commercialisation des PFNL intéressent d'une manière générale aussi bien les hommes que les femmes et les jeunes. Cependant des tendances à la différenciation se dessinent parfois selon le type d'activité pratiquée. C'est ainsi que par exemple les hommes tendent à dominer les activités qui exigent un gros effort physique.

Il est à noter toutefois que l'implication de la femme dans les activités les plus lucratives est beaucoup plus difficile en raison de la tendance des hommes à s'accaparer de ces activités, surtout au niveau du ménage. Les femmes restent très présentes néanmoins dans le domaine de la cueillette des plantes médicinales et dans le commerce des vivriers, surtout les fruits et les légumes.

Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les activités champêtres. Elles devraient normalement se retrouver également nombreuses dans la production des PFNL étant donné que ceux-ci rentrent dans le sous-secteur de l'activité agricole. Mais ce n'est pas souvent le cas.

Quant aux jeunes, ils sont plus sollicités lors de la cueillette clandestine des champignons ou d'autres plantes comestibles. Ils participent beaucoup moins dans les activités en rapport avec les plantes médicinales, en raison surtout du peu de connaissances qu'ils ont en général en cette matière. Les tableaux ci-dessous illustrent le précédent propos.

Tableau 1. Le niveau d'implication du genre dans la filière des PFNL par organisation

PFNL	Organisation	Femmes %	Hommes %	Jeunes %
1. Plantes médicinales	Personnel affecté au centre thérapeutique de Buta	80	20	0
	Association de producteurs de Rumonge	60	40	0
	Associations de commerçants de Rumonge			
2. Champignons	Association de producteurs « DUKINGIRIKIBIRA » de Bugarama à Muramvya	87	11	2
3. Miel	Association d'apiculteurs « DUSHIREHAMWE » à Bukeye Muramvya	11	57	32
	Association « TUBUNGABUNGIBIDUKIKIJE » Vyanda	0	80	0

Source : Données d'enquêtes du consultant socio-économiste, 2014

Tableau 2. Le niveau d'implication du genre dans la filière des PFNL par activité

PFNL	Activité	Femmes %	Hommes %	Jeunes %
1. Plantes médicinales	Traitement des maladies au centre Thérapeutique de Buta	50	50	0
	Commerce au marché de Bururi	0		100
	Commerce au marché de Rumonge	30	70	0
	Commerce au marché de Jabe	40	60	
2. Maracuja en province de Kayanza	Production	30	70	0
	Commercialisation	0	100	
	Transformation	25	58	17
	Exportation	0	100	0
3. Rotin	Exploitation		20	80

Source : Données d'enquêtes du consultant socio-économiste, 2014

3. Analyse critique de la situation des PFNL au Burundi

Cette section sera développée en trois temps correspondant aux trois chapitres suivants :

- L'analyse critique du cadre politique, légal et institutionnel ;
- L'analyse critique des techniques de gestion durable de la ressource/PFNL ;
- L'analyse critique du marché des PFNL.

3.1. Analyse de la situation politique, légale et institutionnelle

L'analyse du cadre politique, légal et institutionnel à travers le projet GCP/RAF/479/AFB « Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale » et les contacts faits avec les parties prenantes ont permis d'identifier certaines insuffisances aussi bien au niveau politique qu'au niveau légal et institutionnel. Sous le présent chapitre, nous comptons identifier quelques grands obstacles de cet ordre et suggérer des solutions destinées à relever les défis rencontrés.

3.1.1. Contraintes du cadre politique, légal et institutionnel

Les principales insuffisances constatées se résument à ces quelques lacunes et contraintes.

Contraintes sur le plan politique :

- L'absence de documents de politique du secteur PFNL ;
- L'insuffisance des études scientifiques nationales relatives aux PFNL ;
- L'absence de directives pour le développement du secteur des PFNL ;
- L'absence de mise en contexte des Directives de la COMIFAC en matière de PFNL ;
- L'absence de politique de valorisation des PFNL ;
- L'absence d'un climat propice aux investissements dans le secteur ;
- L'absence de politique visant à éradiquer les modes traditionnels d'exploitation des PFNL à partir de la modernisation du secteur.

Contraintes sur le plan légal :

- L'absence d'une réglementation nationale sur les PFNL ;
- Le Code forestier en vigueur est muet en ce qui concerne les PFNL ;
- Les droits d'usage limités des PFNL ;
- L'accès difficile aux titres d'exploitation ;
- Le vide juridique sur l'assiette des taxes fiscales des PFNL ;
- L'absence de clauses types de partenariat ;
- L'absence de mesures de protection des savoirs traditionnels ;
- Le manque d'un code de bonne conduite à l'égard des PFNL ;
- L'absence d'un texte réglementant la médecine traditionnelle ;
- L'absence d'une réglementation relative à la certification des PFNL susceptibles d'être exportés.

Contraintes sur le plan institutionnel :

- L'absence d'un service spécifique en charge des PFNL ;
- Une «dispersion» des acteurs du secteur PFNL ;
- Une faible collaboration entre les acteurs étatiques ;
- Les déficits en matière de renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Les contraintes relevées ci-dessus conduisent à suggérer quelques initiatives à caractère politique, légal et institutionnel nécessaires pour faire jouer aux PFNL leur véritable rôle, celui de contribuer à la lutte contre la pauvreté de la population burundaise et à la sauvegarde de l'environnement.

3.1.2. Solutions pour le cadre politique, légal et institutionnel

Pour améliorer le cadre politique, légal et institutionnel régissant le secteur des PFNL au Burundi, l'État devrait :

a. Au niveau politique :

- Développer une stratégie nationale et un plan d'action dédiée aux PFNL ;
- Concevoir les orientations nécessaires en rapport avec la valorisation du secteur des PFNL ;
- Définir le cadre nécessaire à la mise en évidence des potentialités réelles des PFNL ;
- Prendre des mesures visant à rendre l'internalisation des directives de la COMIFAC en matière des PFNL profitable pour le pays ;
- Initier une stratégie de constitution d'une banque de données des PFNL phares qui permettraient de prioriser les interventions dans ce secteur ;
- Mettre en place des directives claires sur les volets à développer dans le secteur des PFNL ;
- Vulgariser les procédures d'obtention des permis d'exploitation.

b. Au niveau légal :

- Mettre en place un cadre réglementaire national sur les PFNL qui puisse internaliser les directives PFNL de la COMIFAC en prenant en compte toutes les filières PFNL (prélèvement et stockage, transport, transformation, commercialisation) ;
- Élaborer des clauses contractuelles modèles pour les partenariats entre les différents acteurs impliqués dans les filières conformément au Protocole de Nagoya dans ses articles 12 et 19 ;
- Élaborer des règles régissant la négociation des clauses contractuelles entre les parties prenantes de la filière PFNL ;
- Mettre en place des mécanismes de protection et de partage des savoirs traditionnels associés à l'utilisation des ressources génétiques conformément au Protocole de Nagoya dans ses articles 10 et 11 ;
- Mettre en place un régime de taxation pour certains PFNL phares ;
- Élaborer un code de bonne conduite qui encadre l'accès et le partage liés à l'utilisation des PFNL conformément au Protocole de Nagoya dans ses articles 12, 20, 24 ;

- Élaboration d'un guide d'obtention d'un permis d'exploitation, de transport et de commercialisation locale et d'exportation.

c. Au niveau institutionnel :

- Mettre en place une structure en charge des PFNL ;
- Renforcer la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des PFNL à travers des cadres de collaboration ;
- Mettre en place un système de certification des PFNL susceptibles d'être exportés ;
- Monter des programmes de recherche pour avoir une meilleure connaissance (qualitative, quantitative, nutritionnelle et thérapeutique) des PFNL et adopter les bonnes pratiques d'exploitation de ces produits ;
- Appuyer et encadrer la promotion de la domestication de certains PFNL dans les espaces agricoles ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour le développement du secteur des PFNL ;
- Mettre en place un climat propice aux investissements dans le secteur.

3.2. Analyse critique des techniques de gestion durable de la ressource PFNL

Sous ce chapitre, il va être identifié les contraintes qui entravent la gestion durable des PFNL ainsi que les propositions de solutions permettant de faire face aux insuffisances constatées.

3.2.1. Contraintes qui entravent la gestion durable des PFNL

Concernant les faiblesses dans la gestion et la conservation des PFNL, un certain nombre d'impacts négatifs sont à signaler :

- La pression démographique ;
- La pression agricole ;
- La surexploitation forestière ;
- L'extension des infrastructures ;
- L'exploitation des mines et carrières ;
- La pauvreté des communautés locales et autochtones ;
- Le manque de concertation entre les administrations étatiques ;
- le mode traditionnel d'exploitation des PFNL.

3.2.2. Meilleures techniques de gestion durable des PFNL

Voici les pistes de solutions qui peuvent permettre de faire face à ces lacunes :

a. Les mesures d'aménagement :

- La prospection des PFNL pendant les inventaires d'exploitation ;
- La délimitation et/ou le marquage des PFNL recensées lors de ces inventaires d'exploitation ;
- La mise en œuvre de la politique de villagisation afin de limiter la pression démographique sur les PFNL ;
- La mise en application du schéma directeur d'aménagement du territoire.

b. Les mesures d'exploitation :

- L'abattage contrôlé ou directionnel afin d'éviter aux arbres atteints des dégâts inutiles ;
- La préservation de toutes les zones de récolte et des PFNL phares préalablement identifiés et marqués (zones de collecte prioritaires, tiges d'avenir et semenciers des essences à PFNL) ;
- Le respect du droit d'usage des populations.

c. Les mesures de régénération :

- L'introduction de nouveaux PFNL aux endroits où la dégradation ou la menace de dégradation est constatée ;
- La plantation de certains PFNL comme plantes d'ornement ;
- La création d'un espace vert constitué d'arbres à PFNL sous forme de jardin semencier.

d. Les mesures diverses de bonne gestion des PFNL :

- La sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans l'exploitation des PFNL sur les textes y afférents ;
- L'instauration d'une contribution des exploitants des PFNL dans la bonne gestion de ces produits ;
- La pratique d'exploitation à faible impact dans la forêt ;
- La lutte contre l'exploitation illégale des PFNL ;
- L'accompagnement des organisations paysannes dans l'exploitation légale des PFNL à travers l'acquisition des documents règlementaires relatifs à l'activité ;
- L'appui à l'acquisition du matériel de récolte pour les groupements organisés ;
- L'appui à la formation sur les techniques de récolte, de valorisation et de conservation des arbres à PFNL ;
- L'accompagnement des organisations professionnelles dans la valorisation des PFNL à travers l'acquisition des moyens techniques et financiers nécessaires dans le souci de garantir leur participation à la bonne gestion de ces produits.

3.3. Analyse du domaine socio-économique

Le présent chapitre aborde à son tour les contraintes que le Burundi rencontre actuellement dans les efforts qu'il tente d'initier pour faire des PFNL une source de relèvement économique et social de la population, tout en en faisant un facteur de protection et d'amélioration de l'environnement. Les opportunités qui s'offrent au pays ainsi que les potentialités seront également abordées.

3.3.1. Contraintes à la valorisation des PFNL

Les principales contraintes qui pèsent sur le développement et la valorisation des produits forestiers non ligneux peuvent se résumer à trois : l'exigüité et la dégradation des terres, les changements climatiques et l'enclavement géographique.

a. L'exigüité et la dégradation des terres

À propos de l'exigüité et de la faible fertilité des terres, l'amenuisement des sols associé à leur faible rendement et au manque de fertilisants oblige la population à étendre les superficies à cultiver afin d'augmenter la production. Cette « fuite en avant » conduit inexorablement à la réduction de l'espace réservé aux autres activités telles que la foresterie, l'élevage et l'aménagement de l'environnement. Il devient de suite impossible d'augmenter la terre à exploiter, celle-ci étant inextensible. Une stratégie d'adaptation doit absolument être initiée dans ce cadre afin d'accroître la productivité des sols tout en sauvegardant l'environnement.

b. Les changements climatiques

Ces changements constituent une autre contrainte majeure au développement des PFNL. Ils se manifestent par l'élévation des températures ou par l'accroissement des précipitations. L'élévation des températures provoque l'assèchement de l'eau et affecte plus ou moins gravement certains PFNL qui ne résistent pas à la chaleur et à la sécheresse prolongée.

Il faut ajouter que les éléments desséchés prennent facilement les feux et sont particulièrement exposés aux incendies de brousse, ce qui est de nature à augmenter encore davantage et de manière brutale la température déjà insupportable pour les PFNL. La situation devient alors, pour ces derniers littéralement infernale, les plus vulnérables finissant par mourir et même par disparaître définitivement.

Une réflexion tournée vers ce problème et des solutions pour le contourner doivent être entreprises par les Pouvoirs Publics afin de sauver et améliorer la production de la ressource PFNL et l'environnement.

c. L'enclavement géographique

En ce qui concerne enfin l'enclavement géographique du Burundi, il demeure depuis toujours une contrainte au développement et à la valorisation des PFNL dans la mesure où il constitue une barrière à l'échange de ces produits avec l'extérieur. Face à cette réalité structurelle, les solutions sont à rechercher du côté de la diplomatie et de la coopération avec les pays voisins et avec le reste du monde.

3.3.2. Les atouts et les opportunités pour la valorisation des PFNL

En dépit de ces obstacles majeurs à l'épanouissement des initiatives de développement des PFNL, des atouts et opportunités existent néanmoins permettant de réduire si pas d'éradiquer certains des impacts négatifs des contraintes ci-haut mentionnées.

a. Les principaux atouts

Parmi ces atouts, il y a lieu de citer :

- L'existence d'un cadre politique, légal et institutionnel de base qui organise la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- La transformation d'une agriculture de subsistance en une agriculture familiale et commerciale (vision 2025, MINAGRIE 2013, chapitre 3 du CSLPII) ;
- La politique forestière du Burundi de pérennisation des ressources forestières existantes (dont font partie les PFNL) et le développement de nouvelles ressources ;
- La pluralité des écosystèmes naturels répartis sur l'ensemble du territoire burundais ;
- La fertilité relative des terres de certaines régions (Imbo, Moso, Buragane) qui est favorable à l'intensification des cultures. ;

- La diversité climatique (5 régions naturelles) favorable à une spécialisation régionale des cultures ;
- L'intégration combinée de l'agriculture et de l'élevage ;
- Les possibilités de diversification des filières d'exportation et des nouveaux débouchés que représentent les marchés de la communauté d'Afrique de l'est.

b. Quelques opportunités

Du côté des opportunités, on peut relever notamment :

- Les projets de production tels que le Projet de changement climatique, le Projet MNV, l'adhésion du Burundi à la COMIFAC et à son Plan de Convergence ;
- L'extension urbaine et les conventions internationales à caractère économique (vision 2025 ; MINAGRIE, 2013) ;
- Les potentialités hydroélectriques du pays ;
- Le développement du transport intérieur et international ;
- L'expansion des réseaux de téléphonie mobile dans tout le pays ;
- Le développement de la microfinance en milieu rural.

4. Vision, principes directeurs, objectifs, axes stratégiques, plan d'actions et cout estimatif

Sous ce titre, quatre chapitres sont prévus. Le premier regroupera la vision, les principes directeurs et les principaux objectifs globaux et spécifiques. Le deuxième chapitre sera consacré aux axes de la stratégie. Le troisième chapitre contiendra le plan d'actions pour la réalisation de la stratégie. Et enfin le quatrième chapitre s'occupe de l'évaluation du coût des actions qui devront être menées pour la réalisation de la stratégie adoptée.

4.1. Vision, principes directeurs et objectifs de la stratégie de développement des PFNL

4.1.1. Vision nationale de la Stratégie de développement des PFNL

La Vision Nationale trouve sa principale justification dans le libellé même de l'étude commandée et dans l'ensemble des analyses qui y ont été consacrées. Cette vision est la suivante : « **A l'horizon 2025, le Burundi est un État où les filières PFNL sont valorisées et gérées durablement** ».

4.1.2. Principes directeurs de la mise en œuvre de la stratégie

Pour réussir la Vision Nationale telle qu'elle a été énoncée ci-avant, quelques principes doivent être respectés lors de la mise en œuvre de la SNPA-PFNL.

a. Les PFNL doivent être considérés comme des biens économiques, sociaux et écologiques

Les PFNL contribuent à l'économie locale, à la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également à l'épanouissement culturel des populations locales et des peuples autochtones.

L'analyse diagnostic du domaine des PFNL a montré que ce secteur mérite d'être développé du fait qu'il représente un enjeu économique réel. Sa valorisation est en effet susceptible de produire des bénéfices qui peuvent significativement contribuer au progrès économique du Burundi et à la sécurité alimentaire de sa population.

Ils sont en outre une composante majeure des ressources écologiques forestières en particulier, et de la diversité biologique nationale en général.

Les PFNL représentent ainsi un enjeu socio-économique non négligeable et méritent d'être davantage inventoriés, valorisés et encadrés.

b. La gestion des PFNL doit être participative et basée sur un partage de bénéfice et de responsabilités entre les parties prenantes

Toutes les parties doivent être impliquées de manière complémentaire dans la gestion des PFNL. C'est en effet par cette intervention participative et responsable que la valorisation sera optimale et que la pérennité des PFNL sera assurée.

Afin de susciter l'intérêt de tous les intervenants à la conservation de la ressource et à la protection de l'environnement, le régime de gestion à mettre en place devra veiller à ce que les retombées positives de l'exploitation des PFNL profitent de manière équitable et sans exclusive, à tous ceux qui y auront contribué, y compris les populations autochtones et riveraines des aires protégées.

c. Les populations ont le droit d'accéder aux ressources PFNL en vue d'améliorer leurs conditions de vie

La population ne peut pas être privée de l'accès aux PFNL étant donné que ces derniers ont un apport contributif à l'amélioration de sa condition de vie. Le protocole de Nagoya estime même que c'est son droit et que les différentes mesures que peuvent prendre les États en la matière doivent éviter de le contrarier. Il sera seulement nécessaire de réglementer et d'organiser cet accès afin d'éviter une exploitation destructrice de la ressource.

d. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la recherche et le transfert de technologies doivent figurer au premier rang des priorités du programme de développement du secteur PFNL.

Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation des PFNL est nécessaire pour organiser et capitaliser les potentialités du secteur.

4.1.3. Objectifs de la stratégie nationale

Après les principes directeurs, il est opportun de proposer les objectifs à atteindre dans le cadre de la stratégie de développement des PFNL. A ce niveau, il est plus clair de distinguer l'objectif global et les objectifs spécifiques.

a. Objectif global

Cette stratégie a pour objectif global la Gestion durable des PFNL et la préservation de la biodiversité en vue de lutter contre la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire.

b. Objectifs spécifiques :

- Prendre en compte des PFNL dans le cadre légal national ;
- Développement et pérennisation des PFNL ;
- Optimisation de la production et de la commercialisation des PFNL ;
- Développement d'un partenariat d'expertise et d'encadrement pour une gestion en synergie des PFNL et une protection de l'Environnement ;
- Développement des mécanismes de financement du secteur des PFNL ;
- Amélioration des connaissances sur les PFNL ;
- Développement d'un système de vulgarisation de l'information sur les PFNL.

Tous ces objectifs connaissent un large déploiement dans le plan d'actions qui va être élaboré ci-dessous directement sous les principaux axes de la présente stratégie nationale.

4.2. Axes stratégiques de développement des PNFL

Les différents axes de la Stratégie Nationale visent tous à améliorer, à des degrés divers certes, les conditions de développement du secteur des PFNL au Burundi. Cependant un certain ordre est nécessaire dans l'alignement de ces axes.

Dans cet ordre d'idées, le cheminement de l'analyse consistera essentiellement dans la détermination et le commentaire des axes stratégiques qu'il convient d'adopter pour le Burundi.

En vue d'inscrire les actions à mener dans la ligne des axes retenus lors de cette analyse, il va falloir déterminer les objectifs vers lesquels devront converger toutes les actions programmées.

Axe Strategique 1. Intégration des questions des PFNL dans les politiques sectorielles, les lois et les institutions

L'analyse de l'état des lieux a permis de constater que les activités économiques du domaine des PFNL au Burundi restent largement dans le secteur informel. Une des étapes préliminaires permettant de formaliser ce secteur, consisterait à concevoir une politique claire de son développement, et à proposer un cadre juridique et institutionnel approprié.

Le cadre institutionnel et réglementaire à mettre en place doit être incitatif, souple et structuré en vue de favoriser l'organisation du secteur et encourager les investissements privés dans les filières de valorisation des PFNL.

Sur le plan juridique, l'absence d'un cadre légal et réglementaire limite considérablement la mise en œuvre des missions de gestion et d'encadrement des activités socio-économiques liées aux PFNL. Des textes portant notamment sur l'accès, la commercialisation et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des PFNL devraient en conséquence être élaborés et promulgués.

Ainsi, cette orientation s'appliquera à proposer des activités visant l'élaboration et la diffusion des cadres légaux et réglementaires permettant de régir, d'encadrer et de contrôler l'exploitation, la gestion et le commerce des PFNL.

Axe Strategique 2. Développement de la production et promotion des marchés d'écoulement des PFNL

Bien qu'il ne soit pas convenablement organisé, le marché des produits forestiers non ligneux existe au Burundi. Les PFNL les plus importants pour la population font l'objet de commercialisation et procurent des revenus aux exploitants. Les produits vendus comprennent les plantes médicinales, les plantes comestibles (le maracuja, les champignons), les produits artisanaux (le rotin, le bambou), les produits apicoles, etc.

Le marché manque cependant d'organisation et de promotion quant aux acteurs et quant aux actions. Il est dès lors indispensable de développer, en collaboration avec tous les intervenants, les marchés de ces produits et de leur assurer une promotion efficace, afin d'encourager la production et d'améliorer les conditions économiques des concernés.

En rapport avec le développement de la production, cet objectif ne peut réussir qu'en permettant l'accès des populations aux ressources génétiques des PFNL et en veillant scrupuleusement au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources conformément au Protocole de Nagoya de 2010.

Axe Strategique 3. Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines

Le renforcement des capacités exige d'abord que les professionnels des PFNL se mettent en associations afin de permettre d'une part aux autorités en charge des PFNL d'avoir en face des interlocuteurs représentatifs des acteurs du secteurs, d'autre part aux opérateurs de la filière de travailler en synergie, d'éviter la dispersion des efforts et d'accroître la production et le marché de commercialisation. Le gouvernement devrait inciter à la création de ces associations dans l'intérêt du développement de la filière PFNL.

L'action sera essentiellement orientée vers le renforcement et l'amélioration des connaissances acquises des intervenants dans la filière (Nagoya, art.22). La formation et la sensibilisation pourront être organisées sous forme de séminaires, d'ateliers, d'émissions dans les médias ou encore sous forme de visites sur terrain ou de spots publicitaires.

D'un autre côté, cet axe implique la promotion de la recherche et du transfert des technologies dans le secteur des PFNL. Le Gouvernement doit mettre en place des politiques et programmes intégrant la connaissance de l'importance des PFNL et les connaissances traditionnelles associées, les menaces qui pèsent sur ces produits etc. Il doit capitaliser les connaissances par la recherche, la formation, le partenariat et la communication afin de valoriser les connaissances scientifiques et traditionnelles en matière de PFNL et de mettre à la disposition de toutes les parties prenantes les informations sur l'importance et le rôle des PFNL à la survie des populations.

Les différentes formations, sensibilisations et autres vulgarisations devront largement impliquer les femmes et les jeunes dont le rôle dans les activités en rapport avec les PFNL et dans la protection de l'environnement doit être promu et encouragé de diverses façons.

Dans la conduite de toutes les actions à intervenir pour réaliser la présente stratégie, il sera nécessaire et même indispensable de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation réguliers de la manière dont ces actions sont menées durant les 5 années du projet de développement des PFNL au Burundi.

Axe Stratégique 4. Coopération et mécanismes de financement dans le secteur des PFNL

Concernant d'abord la coopération du Burundi avec les pays et organismes partenaires dans le secteur des PFNL, elle sera une source importante d'appuis multiformes (technique, financier) pour certaines initiatives d'envergure dans ce domaine.

Le Gouvernement burundais devra renforcer les mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale et élaborer des requêtes de financements à adresser aux donateurs existants et nouvellement identifiés. Le renforcement et l'entretien d'un partenariat privilégié avec les pays limitrophes devront rester une priorité.

Quant aux mécanismes de financement dans le secteur des PFNL, ils doivent être envisagés à deux niveaux : les mécanismes de financement nationaux d'une part, et les mécanismes de financement régionaux (Fonds Forestiers pour le Bassin du Congo par exemple) ou internationaux d'autre part.

Au niveau national, les fonds proviendront principalement du budget de l'État, du fonds forestier national prévu par le Code Forestier burundais en cours d'adoption et des initiatives privées. Tandis qu'au niveau régional ou international, le pays pourra adresser une demande de contribution notamment au Fonds pour l'Environnement Mondial, à l'Aide Publique au Développement, au Fonds Mondial pour la nature et aux mécanismes de financement innovants.

Axe Stratégique 5. Promotion de l'information, de la communication et de la sensibilisation du public en rapport avec les PFNL

Il y a nécessité effectivement d'organiser l'information à l'intention du public pour vulgariser les résultats des différentes études menées sur la filière PFNL au Burundi. Il faut en outre sensibiliser tous les intervenants sur les directives du protocole de Nagoya (participation aux bénéfices et à la protection des PFNL), sur la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et sur les opportunités économiques de leur valorisation.

4.3. Plan d'actions de la SNPA/PFNL

Il est présenté ci-après, axe par axe, un plan d'actions pour le développement du secteur des PFNL au Burundi. Ce plan comprend les axes à suivre, les objectifs à atteindre ainsi que les actions à mener pour y parvenir. Le plan indique également les résultats à attendre légitimement de ces actions ainsi que le responsable et les partenaires de chaque action projetée.

S'agissant précisément du cadre de mise en œuvre, il est indiqué dans ce plan pour chaque action, les mécanismes immédiats de contrôle de l'exécution du plan à travers des « Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) ». Un chronogramme de réalisation y est enfin prévu, année par année, sur une période de cinq ans.

Le plan insiste particulièrement, au niveau de certains objectifs et actions, sur l'implication du genre dans le développement de la filière PFNL et sur la mise en place d'une structure chargée de la gestion quotidienne de toutes les questions en rapport avec le secteur des PFNL au Burundi. Cet organe aura entre autres missions de réunir les outils et moyens nécessaires pour le renforcement permanent des capacités et pour réussir pleinement la Vision Nationale de développement de la filière PFNL telle qu'elle a été proposée plus haut dans la présente stratégie.

Tableau 3. Axe Stratégique 1. Intégration des questions des PFNL dans les politiques sectorielles, les lois et les institutions

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Responsables	Intervenants	Chronogramme/Année				
						A1	A2	A3	A4	A5
Prise en compte des PFNL dans le cadre politique, légal et institutionnel	Intégrer les PFNL dans les politiques sectorielles	Les PFNL sont intégrés dans les politiques sectorielles	Document de politique sectorielle intégrant les PFNL disponible	MEEATU	MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MININTER, MINISECURITE,	X				
	Rendre juridiquement existant les textes régissant les PFNL	Les textes juridiques régissant les PFNL existent	Lois, décrets et OM disponibles		MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MININTER, MINISECURITE, MINIJUSTICE	X				
	Créer des structures en charge des PFNL au sein des Institutions	Une coordination de la gestion des PFNL est assurée	Les structures sont créées et opérationnelles		MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MININTER, MINISECURITE	X				
	Mettre en place une législation nationale portant sur la production et la commercialisation des PFNL.	L'anarchie dans la production et la commercialisation des PFNL est éradiquée	Une législation est mise en place		MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MINISECURITE, ONG, BAILLEURS	X	X	X	X	

Tableau 4. Axe Stratégique 2. Développement de la production et promotion des marchés d'écoulement des PFNL

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Responsables	Intervenants	Chronogramme/Année				
						A1	A2	A3	A4	A5
Optimisation de la production et de la commercialisation des PFNL	Sensibiliser tous les acteurs dans l'augmentation de la production des PFNL	La production et la commercialisation des PFNL sont accrues	Nombre de nouveaux acteurs intervenant dans le secteur des PFNL	MEEATU	ONG, Organisations professionnelles	X	X	X	X	X
	Doter le secteur des PFNL des moyens techniques nécessaires	L'accroissement de la production des PFNL est acquis	Augmentation statistique de la production en PFNL		ONG, Organisations professionnelles, Bailleurs de fonds	X	X			
	Sensibiliser les populations et les pouvoirs publics sur l'importance des PFNL	La production et la commercialisation des PFNL sont améliorées	Nombre d'ateliers organisés		MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MINISECURITE, ONG, BAILLEURS.	X	X	X	X	X
Prospection et développement des marchés des PFNL	Renforcer les centres de recherche existants	Le savoir-faire en PFNL est acquis	Nombre de Centres de recherches renforcées	Gouvernement du Burundi	Bailleurs de fonds et ONG	X	X	X	X	X
	Doter de moyens financiers nécessaires le secteur des PFNL	Les ressources financières au niveau interne sont mobilisées	Un budget est voté			X	X	X	X	X
	Développer le marketing	Les vertus des PFNL sont connues et appréciées	Nombre de spots publicitaires réalisés par période ;		Les acteurs du secteur des PFNL	X	X	X	X	X

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Responsables	Intervenants	Chronogramme/Année				
						A1	A2	A3	A4	A5
	Améliorer la qualité du produit	La qualité des PFNL est bonne	Augmentation des ventes			X	X	X	X	X
	Produire un manuel d'information sur les marchés des PFNL	Le public dispose d'une source d'information	Un manuel disponible	MEEATU	MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MINISECURITE, ONG, BAILLEURS	X	X			
	Organiser des formations sur les techniques de traitement, de transformation et de conservation des PFNL	Les connaissances techniques requises sur les PFNL sont acquises par les intervenants	Nombre de partenaires formés			X	X	X	X	X
	Accroître le volume des échanges nationaux, régionaux et internationaux	Le volume des échanges est accru	Augmentation en %du volume des échanges			X	X	X	X	X
	Mettre en place une législation nationale portant sur la production et la commercialisation des PFNL.	La production et la commercialisation des PFNL sont bien réglementées	Une législation est mise en place			X	X	X	X	X
	Moderniser les marchés des PFNL	Des marchés de PFNL aménagés et modernisés sont en place	Nombre de marchés aménagés			X	X	X	X	X
	Restructurer les circuits de commercialisation	Les circuits commerciaux sont structurés	Fin du commerce informel			X	X			

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Responsables	Intervenants	Chronogramme/Année				
						A1	A2	A3	A4	A5
	des PFNL									
Développement et pérennisation des PFNL au Burundi	Mettre en place les structures de gestion durable	La protection et la valorisation des PFNL sont mieux assurées	Les structures sont créées et connues	Gouvernement du Burundi	Gouvernement du Burundi	X				
	Sensibiliser les acteurs aux techniques de bonne gestion des PFNL	La collaboration des acteurs des PFNL est améliorée	Nombre de réunions tenues		Organisations professionnelles, MEEATU, MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MINISECURITE, ONG, BAILLEURS	X	X	X	X	X
	Mener des actions tendant à valoriser le secteur des PFNL	Les PFNL sont valorisés	La politique de valorisation des PFNL est disponible et mise en œuvre	MEEATU	Organisations professionnelles, MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MINISECURITE, ONG, BAILLEURS	X	X	X	X	X
	Diligenter des études en vue de démontrer les potentialités réelles des PFNL	La population s'intéresse davantage aux PFNL	L'accroissement statistique des intervenants dans le secteur des PFNL		Organisations professionnelles MEEATU, MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MINISECURITE,	X	X	X	X	X

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Responsables	Intervenants	Chronogramme/Année				
						A1	A2	A3	A4	A5
	Dresser une liste des PFNL phares permettant de prioriser les interventions dans ce secteur	Une bonne canalisation des interventions dans le secteur des PFNL est assurée	La liste des PFNL phares est disponible		ONG, BAILLEURS	X				
	Sensibiliser la population sur la domestication des PFNL	La population est sensibilisée	La population participe activement à la domestication		Organisations professionnelles	X	X	X	X	X
Amélioration de la production des PFNL en quantité et en qualité	Renforcer les centres de recherche existants	Le savoir-faire en PFNL est acquis	Nombre de Centres de recherches renforcées	Gouvernement du Burundi	Bailleurs de fonds et ONG	X	X	X	X	X
	Doter de moyens financiers nécessaires le secteur des PFNL	Les ressources financières au niveau interne sont mobilisées	Un budget est voté			X	X	X	X	X

Tableau 5. Axe Stratégique 3. Renforcement des capacités institutionnelles et humaines

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Responsables	Intervenants	Chronogramme/Année				
						A1	A2	A3	A4	A5
Mise en place d'une structure de gestion des PFNL et d'un organe de suivi-évaluation	Élaborer de textes créant la structure et l'organe	La structure et l'organe sont créés	Décret ou OM de création signé et désignation des gestionnaires de la structure et de l'organe	MEEATU	Gouvernement du Burundi ONGs et Bailleurs de fonds	X				
Pourvoi d'un personnel qualifié et compétent pour la gestion durable des PFNL du Burundi	Former en matière des PFNL les cadres et agents de l'administration et des collectivités territoriales et les acteurs privés	Cadres, Agents, Acteurs sont formés et compétents en matières des PFNL	Nombre de Cadres, Agents, Acteurs formés			X	X	X	X	X
	Produire un manuel d'information sur les marchés des PFNL	Le public dispose d'une source d'information	Un manuel disponible		MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MINISECURITE, ONG, BAILLEURS	X				
Gestion durable de la ressource	Créer des centres spécialisés en PFNL	La qualité et la quantité des PFNL ont augmenté	Nombres de centres identifiés et Accords signés	Gouvernement du Burundi	Bailleurs de fonds et ONG	X	X			
	Organiser la formation de spécialistes en	La pérennisation méthodique des PFNL	Nombre des spécialistes			X	X	X	X	X

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Responsables	Intervenants	Chronogramme/Année				
						A1	A2	A3	A4	A5
	gestion des PFNL	est assurée	formés							
Amélioration des connaissances sur les PFNL	Former les acteurs aux techniques de récolte, de valorisation et de conservation des PFNL	De nouvelles connaissances en PFNL sont acquises	Nombre d'acteurs formés	MEEATU	Gouvernement du Burundi, Bailleurs de fonds et ONG	X	X	X	X	X
	Former les femmes et les jeunes aux connaissances et techniques de développement des PFNL	Les femmes et les jeunes sont largement impliqués dans la gestion durable des PFNL	Nombre de femmes et de jeunes formés		Gouvernement du Burundi, Bailleurs de fonds, ONG et Organisations professionnelles	X	X	X	X	X

Tableau 6. Axe Stratégique 4. Coopération et mécanismes de financement dans le secteur des PFNL

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Responsables	Intervenants	Chronogramme/Année				
						A1	A2	A3	A4	A5
Développement d'un partenariat d'expertise et d'encadrement des PFNL pour une gestion en synergie des PFNL et une protection de l'Environnement	Identifier les partenaires potentiels et conclure des accords de partenariat	L'échange d'expérience et le renforcement du savoir-faire des acteurs nationaux sont assurés	Nombre de nouveaux partenaires et accords de partenariat signés	Gouvernement du Burundi	Partenaires Techniques et Financiers	X	X	X	X	X
	Identifier les centres partenaires potentiels et établir un partenariat avec les centres identifiés.	La collaboration des acteurs des PFNL est améliorée	Accords de collaboration signés			X	X	X	X	X
	Renforcer la coopération avec les partenaires	La gestion durable des PFNL bénéficie d'appuis multiformes	Les conventions et accords de partenariat signés			X	X	X	X	X
Développement des mécanismes de financement du secteur des PFNL	Mobiliser les ressources financières	Les interventions financières se sont accrues	Budget voté et accords de financement signés			X	X	X	X	X

Tableau 7. Axe Stratégique 5. Promotion de l'information, de la communication et de la sensibilisation du public

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Responsables	Intervenants	Chronogramme				
						A1	A2	A3	A4	A5
Développement d'un système de vulgarisation d'informations et des connaissances sur les PFNL	Produire des émissions par voie des média sur les PFNL	Le public est plus informé sur les PFNL	Nombre d'émission médiatisés sur les PFNL	La structure de gestion des PFNL	MINICOMMUNICATION	X	X	X	X	X
	Identifier le public cible et organiser les sessions ou ateliers de formation	Le public est acquis à la cause de la gestion durable des PFNL	Nombres de sessions et ateliers organisés ; nombre de personnes formées.		MEEATU MINITER	X	X	X	X	X
	Renforcer la cellule de communication du MEEATU;	La circulation rapide de l'information sur les PFNL est assurée	Cellule de communication renforcée			X	X	X	X	X
	Concevoir des thèmes adaptés sur les PFNL	Une bonne formation est assurée aux acteurs des PFNL	Nombre de thèmes présentés		Partenaires Techniques et Financiers	X	X	X	X	X
	Concevoir et exploiter les outils et les moyens de communication	le public s'est approprié l'intérêt que représentent les PFNL	Nombre de spots, ateliers et affichages			X	X	X	X	X

4.4. Budgétisation des actions de la stratégie

L'intérêt du présent chapitre est d'aider les différentes autorités en charge de la mise en exécution des actions prévues dans la stratégie proposée et les bailleurs de fonds à évaluer le coût approximatif de chaque action ainsi que de l'ensemble du programme pour le développement des PFNL au Burundi.

Tableau 8. Axe Stratégique 1. Intégration des questions des PFNL dans les politiques sectorielles, les lois et les institutions

Objectifs	Actions à mener	Année 1 (x 1000 USD)	Année 2 (x 1000 USD)	Année 3 (x 1000 USD)	Année 4 (x 1000 USD)	Année 5 (x 1000 USD)	Total (x 1000 USD)	Responsables / Partenaires
Prise en compte des PFNL dans le cadre politique, légal et institutionnel	Intégrer les PFNL dans les politiques sectorielles	100	0	0	0	0	100	MEEATU, MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MININTER, MINISECURITE
	Rendre juridiquement existant les textes régissant les PFNL	0					0	
S/TOTAL		100	0	0	0	0	100	

Tableau 9. Axe Stratégique 2. Développement de la production et promotion des marchés d'écoulement des PFNL

Objectifs	Actions à mener	Année1 (x 1000 USD)	Année 2 (x 1000 USD)	Année 3 (x 1000 USD)	Année 4 (x 1000 USD)	Année 5 (x 1000 USD)	Total (x 1000 USD)	Responsables / Partenaires
Optimisation de la production et de la commercialisation des PFNL	Impliquer tous les acteurs dans l'augmentation de la production des PFNL (Ateliers)	1 000	1 000	0	0	0	2 000	MEEATU, ONG, Organisations professionnelles
	Doter le secteur des PFNL des moyens techniques nécessaires	1 500	0				1 500	MEEATU, BAILLEURS
	Sensibiliser les populations et les pouvoirs publics sur l'importance des PFNL (Ateliers)	2 000	2 000	1 000	1 000	0	6 000	MEEATU, MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE,

Objectifs	Actions à mener	Année1 (x 1000 USD)	Année 2 (x 1000 USD)	Année 3 (x 1000 USD)	Année 4 (x 1000 USD)	Année 5 (x 1000 USD)	Total (x 1000 USD)	Responsables / Partenaires	
								MINISECURITE, ONG, BAILLEURS.	
Optimisation de la production et de la commercialisation des PFNL	Prospecter les marchés potentiels pour les PFNL (Voyages)	200	0	200	0	0	400	Gouvernement du Burundi, les acteurs du secteur des PFNL	
	Fidéliser la clientèle	500		0			500		
	Développer le marketing	250		250			500		
	Produire un manuel d'information sur les marchés des PFNL et sur le mode de commercialisation	1 000		1 000					
	Organiser une formation sur les techniques de traitement, de transformation et de conservation des PFNL	600		0			600		
	Mettre en place une législation nationale portant sur la production et la commercialisation des PFNL.	10		10			MEEATU, MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, MINISECURITE, ONG, BAILLEURS.		
	Moderniser les marchés des PFNL	500		500					
	Sensibiliser les populations et les pouvoirs publics sur l'importance des PFNL	1 000		1 000				1 000	3 000
	Restructurer les circuits de commercialisation des PFNL	100		0				0	100

Objectifs	Actions à mener	Année1 (x 1000 USD)	Année 2 (x 1000 USD)	Année 3 (x 1000 USD)	Année 4 (x 1000 USD)	Année 5 (x 1000 USD)	Total (x 1000 USD)	Responsables / Partenaires
Développement et pérennisation des PFNL au Burundi	Sensibiliser les acteurs aux techniques de bonne gestion des PFNL (Ateliers)	500	0	0	0	0	500	MEEATU, MINAGRIE, MINISANTE, MINICOMMERCE, ONG, BAILLEURS.
	Mener des actions tendant à valoriser le secteur des PFNL	100	150	200	100	100	650	
	Diligenter des Études en vue de démontrer les potentialités réelles des PFNL	300	0	0	0	0	300	
	Dresser une liste des phares permettant de prioriser les interventions dans ce secteur	30					30	
S/TOTAL		9 590	3 150	2 650	1 100	1 100	17 590	

Tableau 10. Axe Stratégique 3. Renforcement des capacités institutionnelles et humaines

Objectifs	Actions à mener	Année1 (x 1000 USD)	Année 2 (x 1000 USD)	Année 3 (x 1000 USD)	Année 4 (x 1000 USD)	Année 5 (x 1000 USD)	Total (x 1000 USD)	Responsables / Partenaires
Mise en place d'une structure de gestion des PFNL	Élaborer un texte créant la structure	5		0			5	Gouvernement du Burundi, Bailleurs de fonds
Mise en place d'un personnel qualifié et compétent pour la gestion durable des PFNL	Former en matière des PFNL les cadres et agents de l'administration et des collectivités territoriales et les acteurs privés	1 500	0	1 500	0	0	3 000	
Amélioration de la production des PFNL en quantité et en qualité	Renforcer les centres de recherche existants	5 000		0			5 000	
	Doter des moyens financiers nécessaires le secteur des PFNL	200	200	100	50	10	560	
Gestion durable de la ressource	Créer des centres spécialisés en PFNL	0					200	
	Organiser la formation de spécialistes en gestion des PFNL	1 000	0	0	0	0	1 000	
Amélioration des connaissances sur les PFNL	Former les acteurs aux techniques de bonne gestion des PFNL	0	1 000					Gouvernement du Burundi et organisations professionnelles
	Former les femmes et les jeunes aux connaissances et techniques de développement des PFNL	100	100	100	100	100	500	Gouvernement du Burundi
S/TOTAL		7 805	1 500	1 700	150	110	11 265	

Tableau 11. Axe Stratégique 4. Coopération et mécanismes de financement dans le secteur des PFNL

Objectifs	Actions à mener	Année 1 (x 1000 USD)	Année 2 (x 1000 USD)	Année 3 (x 1000 USD)	Année 4 (x 1000 USD)	Année 5 (x 1000 USD)	Total (x 1000 USD)	Responsables / Partenaires
Développement d'un partenariat d'expertise et d'encadrement des PFNL	Identifier les partenaires potentiels et conclure des accords de partenariat (Réunions)	500					500	Gouvernement du Burundi
Développement des mécanismes de financement du secteur des PFNL	Mobiliser les ressources financières (Réunions)	700	0	0	0	0	700	
Développement d'un partenariat d'expertise et d'encadrement pour une gestion en synergie des PFNL et une protection de l'Environnement	Renforcement de la coopération avec les partenaires (Réunions) Identifier les centres partenaires potentiels et établir un partenariat avec les centres identifiés (Réunions)	500					500	
S/TOTAL		2 200	0	0	0	0	2 200	

Tableau 12. Axe Stratégique 5. Promotion de l'information, de la communication et de la sensibilisation du public

Objectifs	Actions à mener	Année 1 (x 1000 USD)	Année 2 (x 1000 USD)	Année 3 (x 1000 USD)	Année 4 (x 1000 USD)	Année 5 (x 1000 USD)	Total (x 1000 USD)	Responsables / Partenaires
Développement d'un système de vulgarisation d'information et des connaissances sur les PFNL	Produire des émissions par voie des médias sur les PFNL	30	30	30	30	30	150	La structure de gestion des PFNL
	Identifier le public cible et organiser les sessions ou ateliers de formation	50	50	0	50	0		
	Concevoir et exploiter les outils et les moyens de communication	30	30	60			170	
S/TOTAL		110	110	90	130	30	470	
TOTAL GENERAL								
		19 805	4 760	4 440	1 380	1 240	31 625	

5. Modalités de mise en œuvre de la stratégie nationale

Le présent titre s'articule autour de quatre chapitres à savoir :

- La mise en place des outils, des moyens et des capacités ;
- La responsabilisation de tous les acteurs ;
- Les mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ;
- Les mécanismes de financement de la SNPA/PFNL.

5.1. Mise en place des outils, des moyens et des capacités

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de développement du secteur des PFNL au Burundi nécessitera des instruments à caractère juridique et institutionnel ainsi que des ressources humaines et financières.

Les ressources financières sont présentées au quatrième chapitre relatif aux mécanismes de financement des PFNL.

5.1.1. Instruments à caractère juridique

Le plan d'action présenté sous le titre précédent ne pourra être mis en œuvre que sur base des textes juridiques élaborés à cet effet. Certains textes existent qui font référence aux PFNL. Le Code Forestier en vigueur et le Code de l'Environnement du Burundi notamment y font allusion. Mais les dispositions en rapport avec les PFNL sont très générales et ne peuvent s'appliquer que par interprétation et analogie extensives. Aucun développement consacré spécifiquement aux PFNL n'existe à ce jour dans aucune réglementation légale au Burundi.

La démarche de mise en place des outils juridiques de gestion et de développement des PFNL suivra deux directions complémentaires. Elle va consister d'une part dans la révision des lois et règlements existants en rapport avec la ressource dans le but de les adapter et de les enrichir par l'intégration de la dimension PFNL dans leur ordonnancement. Il sera nécessaire d'autre part d'élaborer des textes nouveaux propres aux divers aspects de la gestion des PFNL.

Cet exercice est incontournable pour assurer une gestion ordonnée et formalisée du secteur des PFNL afin de le rendre profitable aux exploitants, à l'État et à l'Environnement.

5.1.2. Instruments à caractère institutionnel

Le plan d'actions sera mis en œuvre par les structures de l'Administration Forestière de l'État et par les organisations privées impliquées directement ou indirectement dans l'utilisation ou la protection des PFNL. L'OBPE devra assurer l'encadrement de l'exécution de cette mission, tandis que le CCN pourrait être chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du plan. Il agira ainsi comme un «comité de pilotage» du processus de la mise en œuvre de la SNPA/PFNL.

Cependant, pour une bonne gestion quotidienne du secteur des PFNL, une structure spécialement chargée des PFNL et dotée des moyens nécessaires doit être créée rapidement. Elle aura à s'occuper principalement du développement des PFNL dans leurs différents aspects et variétés, et sera appuyée dans son action par tous les autres acteurs identifiés intervenant dans la filière.

5.1.3. Ressources humaines

La ressource humaine est essentielle à la mise en œuvre du Plan d'Actions proposé dans la présente étude et du Plan de Convergence de la COMIFAC. Le personnel affecté à la gestion et au développement de la ressource PFNL doit être qualifié et en nombre suffisant à tous les échelons de l'organisation de la filière.

La mobilisation et le recrutement du personnel au niveau aussi bien local que national et sous-régional devra tenir compte des qualifications des candidats. Au niveau sous-régional précisément, des mesures de renforcement de capacités sont prévues dans le cadre du Plan de Convergence, notamment en ce qui concerne la formation et le recyclage du personnel du secteur PFNL.

Comme on peut le constater, l'engagement politique des pouvoirs publics burundais, la mise à disposition des moyens matériels, humains et financiers requis, ainsi que l'implication et la participation des autres acteurs concernés (producteurs, commerçants, populations riveraines et autochtones, etc.) seront indispensables pour la réussite du processus.

5.2. Responsabilisation de tous les acteurs

Aussi bien au niveau international, régional, sous-régional que national, des institutions ont été créées en vue d'assurer davantage la protection et la valorisation des PFNL.

Ces institutions doivent agir en synergie dans leurs domaines de compétence respectifs en vue de concourir au développement effectif des PFNL et à la protection de l'Environnement.

Les principales institutions interpellées par ce concours indispensable sont présentement:

5.2.1. Au niveau international :

- Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;
- Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ;
- La Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ;
- L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

5.2.2. Au niveau régional et sous-régional

À ce niveau, il y a lieu de relever particulièrement :

- La Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- La COMIFAC ;
- Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ;
- La Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC).

5.2.3. Au niveau national

a. Institutions étatiques impliquées dans la gestion de la biodiversité :

- Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) ;
- Le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- Le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida ;
- Le Ministère de l'Intérieur ;
- Le Ministère des Finances et de Planification du Développement Économique ;
- Le Ministère en charge de la Sécurité publique ;
- Le Ministère en charge de la Justice ;
- Le Ministère en charge des droits de l'homme ;
- Le Ministère en charge de la Communication, etc.

b. Autres parties prenantes en matière des PFNL :

- Les communautés locales et autochtones ;
- Les organisations non gouvernementales nationales ;
- Les acteurs du secteur privé.

5.3. Mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

Pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie, le Burundi devrait adopter le mécanisme conçu par la COMIFAC dans le cadre de son Plan de Convergence.

Le mécanisme retenu se subdivise en trois principales parties à savoir :

- Les outils de suivi-évaluation ;
- Le fonctionnement du dispositif du système de suivi-évaluation ;
- Les rôles des parties prenantes au système de suivi-évaluation.

5.3.1. Outils de suivi-évaluation

Ces outils sont au nombre de trois :

1. Un tableau de bord sur le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie ;
2. Un chronogramme de suivi des activités des Plans de Travail de la Structure Nationale chargée des PFNL ;
3. Un dispositif de suivi-évaluation axé sur les résultats.

Les réalisations issues de la mise en œuvre de la Stratégie sont diffusées aux travers des comptes rendus, des rapports annuels et des notes de synthèse sur l'état d'avancement des activités en rapport avec les PFNL.

Le dispositif de suivi-évaluation axé sur les résultats devrait permettre aux Pouvoirs Publics et autres Partenaires de :

- Mettre en cohérence les différents cadres programmatiques et opérationnels ;
- Améliorer l'impact positif résultant de la mise en œuvre de la SNPA/PFNL sur les populations tel que recherché dans la vision et les objectifs de la stratégie ;
- Mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNPA/PFNL, afin que le gouvernement et ses partenaires apprécient le niveau de mise en œuvre des politiques et prennent des décisions conséquentes ;
- Procéder aux évaluations périodiques de la mise en œuvre de la SNPA/PFNL afin de mieux comprendre les raisons des réussites ou des échecs éventuels de la mise en œuvre de la stratégie ;
- Partager les expériences nationales et valoriser les bonnes pratiques afin d'améliorer les actions futures, pour répondre au principe de la gestion axée sur les résultats ;
- Établir des passerelles avec d'autres initiatives afin de développer des synergies et de mieux collecter les informations disponibles ;
- Renseigner en temps réel les parties prenantes sur les performances de la mise en œuvre du SNPA/PFNL.

5.3.2. Fonctionnement du dispositif du système de suivi-évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation sera basé sur les éléments suivants :

- Le suivi des indicateurs de performance (indicateurs d'effets et de résultats) tels que repris dans la SNPA/PFNL et la chaîne des résultats et des indicateurs ;
- Le suivi périodique des indicateurs d'impact dans les domaines écologique, économique et social ;
- Une mutualisation des efforts d'amélioration des connaissances des différents systèmes de gestion des PFNL.

Il sera nécessaire de mettre en place un Manuel de suivi-évaluation des PFNL. C'est dans ce document que seront consignées pour toutes les parties prenantes les procédures techniques, fonctionnelles et organisationnelles du système de suivi-évaluation au niveau national. Le manuel aura à proposer notamment les outils suivants :

- Un système de planification des différents cadres programmatiques et opérationnels (Stratégie, plans d'opérations périodiques) ;
- Une plate-forme (base de données en ligne) du suivi ;
- Une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Actions ;
- Un système de collecte de données au niveau national ;
- Un système de capitalisation et de gestion de l'information avec un accès aux données ;
- Un système de diffusion et de partage des informations.

5.3.3. Rôles des parties prenantes au système de suivi-évaluation

Les principaux acteurs impliqués dans le système de suivi-évaluation de la SNPA/PFNL et leurs rôles sont les suivants :

a. Rôles des mandataires nationaux des administrations et/ou des directions techniques sectorielles :

- Pilotage de programmes forestiers/environnementaux nationaux, de projets et initiatives ;
- Documentation des indicateurs et niveau d'avancement ;
- Collecte et transfert d'information ;
- Observatoires nationaux.

b. Rôles des Observatoires :

- Centralisation et transmission de l'information ;
- Interlocuteur SNPA/PFNL pour les administrations sectorielles et les acteurs nationaux ;
- Animation de secteurs et d'acteurs.

c. Rôles des Groupes de travail thématique :

- Conseil thématique auprès des Administrations des PFNL ;
- Propositions de décisions ;
- Transfert des informations aux Administrations des PFNL.

d. Rôles de la Structure SNPA-PFNL :

- Destinataire des informations ;
- Animation du suivi-évaluation ;
- Saisie et analyse des informations pour le suivi et l'évaluation ;
- Partage et diffusion en collaboration avec les administrations des PFNL.

e. Rôles du Conseil des Ministres :

- Pilotage et prise de décisions sur la conservation et la gestion durable des PFNL ;
- Définition de grandes lignes politiques ;
- Ajustements et orientations des politiques.

5.4. Mécanismes de financement de la SNPA/PFNL

Les moyens de financement pour la gestion et la valorisation des PFNL existent et peuvent être envisagés à deux niveaux : au niveau national d'une part, et au niveau international d'autre part.

5.4.1. Mécanismes et sources de financement nationaux

À ce niveau, deux sources peuvent être retenues à savoir le budget de l'État et le fonds forestier national.

a. Le budget de l'État

Il serait orienté vers l'appui au reboisement. C'est la source de financement la plus importante pour le développement des produits forestiers non ligneux.

b. Le fonds forestier national

Dans le cadre de la gestion durable des ressources forestières, le code forestier burundais prévoit la constitution d'un compte spécial de l'État dit « Fonds Forestier National » (FFN). Ce fonds aura sans nul doute un rôle salubre pour la conservation et le développement des PFNL.

Le code précise en outre que toutes les recettes sur les ressources forestières internes ou externes au secteur seront canalisées sur le compte « FFN ». Une partie des fonds de ce compte serait affecté au développement et à la gestion des PFNL.

5.4.2. Mécanismes de financement régionaux ou internationaux

Les principaux mécanismes régionaux ou internationaux à travers lesquels les bailleurs de fonds pourraient canaliser les fonds pour le Burundi sont notamment :

a. Le fonds pour l'environnement mondial

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) est aujourd'hui le principal mécanisme financier des programmes et projets visant la protection de l'Environnement. C'est aussi le principal mécanisme de financement de la mise en œuvre des trois conventions de Rio à savoir la CCNUC, la CDB et la CNUCD. Une partie des fonds obtenus à travers ce canal pourrait très opportunément être affectée à la filière PFNL.

b. Aide publique au Développement

L'aide publique au développement (APD) a constitué une source importante de financement pour de nombreux pays africains. Actuellement, cette aide est fournie par les organismes multilatéraux où la banque mondiale est le principal bailleur de fonds.

c. Le Fonds Mondial pour la Nature

Les principaux bailleurs de ce fonds sont : la Commission Européenne, la Coopération Néerlandaise (DGIS), la Coopération Espagnole, WWF Allemagne, WWF Angleterre, WWF Pays-Bas, CARPE, Coopération Suédoise, etc.

d. Les mécanismes de financement innovants

Ces mécanismes sont établis pour appuyer les pays moins avancés à s'adapter aux effets des changements climatiques et à atténuer les émissions des gaz à effet de serre. Il s'agit entre autres du Fonds Vert pour le Climat et du REDD.

Dans ce cadre le Burundi est en train de préparer un projet REDD+, qui vise entre autres la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance des populations à travers notamment la promotion et le développement des PFNL. Ce projet constitue donc une opportunité pour la promotion et le développement du marché des PFNL.

e. Le Fonds pour l'Économie Verte de la CEEAC

Le texte de création du fonds a été paraphé le 31 Octobre 2014 lors de la Conférence des Ministres de l'Environnement et des Finances des pays de la CEAC dont le Burundi est membre. Il a été présenté aux Chefs d'États et de Gouvernements de la Communauté pour adoption le 25 Novembre 2014 au Sommet de N'Djamena. Le démarrage du fonds est prévu en 2015 et concerne dans sa formule générale « l'Économie Verte du Bois ». Les PFNL peuvent y trouver leur place et le Burundi devrait se positionner déjà pour en tirer le meilleur profit.

f. Coopération bilatérale et multilatérale

Parallèlement aux possibilités ci-dessus, le Gouvernement devra renforcer les mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale et formuler des requêtes de financements à adresser aux donateurs existants et nouvellement identifiés.

6. Conclusion générale

La Stratégie Nationale et le Plan d'Actions de développement du secteur des PFNL proposés dans le cadre de ce document ont été préparés par une analyse préalable et indispensable de l'état de la gestion et du développement des PFNL au Burundi.

L'analyse a été faite sur le plan politique, juridique et institutionnel, sur le plan des techniques de gestion durable des PFNL et sur le plan socio-économique particulièrement sous l'angle des marchés du produit. Elle a identifié les atouts et les opportunités pour le développement du secteur, mais d'importantes contraintes se dressent également devant les initiatives de leur gestion durable et de leur valorisation.

Il est apparu au cours de la présente étude que la faiblesse majeure qui a marqué le domaine des PFNL a été le peu d'attention que les Pouvoirs Publics et les autres acteurs ont prêté à cette ressource. Il a par conséquent manqué une politique ou une stratégie spécifique aux PFNL qui aurait pu en assurer la promotion. De même, il a été noté une insuffisance d'études nationales permettant de démontrer les potentialités réelles des PFNL, dans le cadre d'une véritable activité économique ayant pour objectif notamment la contribution de ces produits aux recettes de l'État et à l'économie nationale.

Cette stratégie formule des recommandations allant dans le sens du développement des PFNL et propose des axes à suivre ainsi que les actions à mener pour une gestion pérenne et rentable du produit.

Parmi les recommandations figurent en première place l'élaboration des textes juridiques organisant le secteur, la mise en place des structures de gestion des PFNL, l'internalisation des directives de la COMIFAC et des autres exigences internationales en matière des PFNL ainsi que la sensibilisation et la mobilisation de tous les intervenants dans le secteur en vue d'une synergie et d'une complémentarité dans la conservation et dans la valorisation des produits.

Les axes que propose l'étude convergent tous vers la réalisation de la Vision Nationale dans le domaine, qui est de poursuivre la valorisation et la gestion durable des PFNL au Burundi. Le plan d'actions élaboré indique les objectifs à atteindre, les actions à mener, les résultats attendus de ces actions, les indicateurs de réalisation ainsi que les acteurs impliqués. Les actions retenues ont fait l'objet d'une évaluation estimative du coût financier de leur réalisation. Le Gouvernement aura ainsi une idée du budget à mobiliser et pourra au moins déjà orienter ces démarches dans la recherche des financements nécessaires.

Le plan d'actions sera mis en œuvre en partie par l'administration forestière, et plus spécialement par la structure en charge des PFNL au Burundi ; d'où la nécessité de créer et de rendre cette entité rapidement opérationnelle. Ce nouvel organe devra bénéficier pour être pleinement efficace, de l'appui de tous les intervenants dans le secteur, à commencer par le Gouvernement qui l'aura créé, mais aussi par les autres acteurs aussi bien publics que privés.

S'agissant du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de ce vaste programme, le Comité Consultatif National sur les PFNL (CCN-PFNL) nouvellement créé paraît le mieux indiqué pour jouer ce rôle.

Un chronogramme des activités a également été proposé dans ce document. Il n'a rien de définitif et sera adapté au fur et à mesure de l'évolution des activités en tenant compte des divers aléas d'ordre politique, financier, climatique et autres.

En tout état de cause, la réussite de ce processus ne peut être espérée que s'il rencontre une implication totale du Gouvernement burundais et une contribution volontariste et déterminée des Partenaires du développement du Burundi.

7. Bibliographie

BIDOU J., NDAYIRUKIYE S., NDAYISHIMIYE J. P. et SIRVEN P. Géographie du Burundi, Hatier, Paris 1991.

BIGENDAKO M.J. et al. Connaissances actuelles des espèces ligneuses autochtones du Burundi, 2009.

BILOSO M. A. Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux des Plateaux de Batéké en Périphérie de Kinshasa (RDC), Thèse, UniKin., Kinshasa 2008.

CHANDRASEKHARAN. 1995.

CIFOR. Le marché des produits forestiers non ligneux d'Afrique Centrale en France et en Belgique, 1999.

CNUEDD. Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, Nairobi, Kenya, 1992.

COMIFAC. Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale, 2010.

COMIFAC. Plan de Convergence pour la Conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Yaoundé, Cameroun, 2004, 51p.

COMIFAC. Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des PFNL, Brazzaville (Rép. du Congo), 2005.

COMIFAC. Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) d'origine végétale en Afrique Centrale, 2008, 24p.

Convention révisée de Maputo de 2003. Sur la conservation de la nature et des ressources naturelles en Afrique.

CTFC. Plan Simple de Gestion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) de la Forêt Communale de Djoum, Cameroun, 2012.

FAO. 2007b. Étude nationale sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des Produits Forestiers Non-ligneux au Congo. 32 p.

FAO. 2007c. Étude nationale sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des Produits Forestiers Non-ligneux au Gabon. 19 p.

FAO. 2007d. Étude nationale sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des Produits Forestiers Non-ligneux en RCA. 22 p.

FAO. 2007e. Gestion des ressources naturelles fournissant les produits forestiers non ligneux alimentaires en Afrique centrale - PROJET GCP/RAF/398/GER, document de travail N°5. Rome.

FAO. 2010. Internalisation des directives Sous-régionales relatives à la gestion durable des Produits Forestiers Non-ligneux d'origine végétale en Afrique Centrale de la COMIFAC, démarche pour le Congo, le Gabon et la République Centrafricaine.

FAO. 2014. Renforcement de la Contribution des Produits Forestiers Non Ligneux à la Sécurité alimentaire en Afrique Centrale

IRAD et CIFOR MATHURIN TCHATAT& OUSSEYNOU NDOYE. Etude des produits forestiers non ligneux d'Afrique centrale : réalités et perspectives

KOUBOUANA F. Stratégie et Plan d'actions national pour le développement du secteur des Produits Forestiers Non Ligneux en République du Congo, 2008

LAGARDE J. Mission de renforcement des capacités techniques de l'autorité scientifique CITES au Burundi sur les techniques modernes d'inventaire de *Prunus africana*, Rapport de mission, 2013.

MEEATU. 2013. Politique forestière nationale.

MEEATU. RPP du Burundi, 2014.

MEEATU. 2013. Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2016.

MINAGRIE. 2012. Enquête Nationale Agricole du Burundi.

MINAGRIE. 2008. Stratégie Agricole Nationale.

Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement. 2007-2008. Étude des modes de gouvernance et des catégories d'aires protégées actuelles et futures au Burundi.

Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement. 2004. Plan d'Action Nationale de lutte contre la désertification, Bujumbura.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. 2013. Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique, Bujumbura.

Ministère de la Planification du Développement. 2006. Document de Cadre Stratégique et de lutte contre la pauvreté, Bujumbura.

NDABIRORE S. 1999. Données statistiques des produits forestiers non ligneux du Burundi, Bujumbura.

NGUIMBI L. 2006. Étude sur la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux au Gabon.

NIYONGERE L. & REEKMANS M. 1986. Lexique vernaculaire des plantes vasculaires du Burundi,

NYARE ESSIMA N. et al. Stratégie et Plan d'actions national pour le développement du secteur des PFNL en République Gabonaise, 2012.

NYENGAYENGE.D. 2005. Commercialisation des produits forestiers, monographie des provinces, Bujumbura

NZIGIDAMERA B. 1995. Les produits sauvages comestibles des forêts claires du Burundi, Gitega.

NZIGIDAMERA Benoît et al. 2009. Quatrième rapport du Burundi relatif à la Convention sur la biodiversité.

ONU. 1948. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

ONU. 1973. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flores menacées d'extinction Washington USA.

ONU. 2007. Charte des Nations Unies sur les Peuples Autochtones.

PNUD. 2011. Etude sur les coûts de l'inaction contre la dégradation des sols au Burundi

PNUE. 2011. La biodiversité forestière, le trésor vivant de la planète, politique forestière, 2012.

PROTOCOLE DE NAGOYA. 2010. « L'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la convention sur la diversité biologiques », Convention sur la diversité biologique, Nations Unies, Ed, 2012.

Quatrième rapport du Burundi. Dans le cadre de la convention sur la diversité biologique Recensement général de la population et de l'habitat, 2008.

REPUBLIQUE DU BURUNDI. 2009. Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté. Second rapport de mise en œuvre.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Décret –loi N°1/033 du 30 Juin 1993 portant protection des végétaux au Burundi.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Décret N°100/113 du 12 Avril 2011 portant délimitation du Parc national de la Ruvubu.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Décret N°100/114 du 12 Avril 2011 portant délimitation du Paysage Aquatique Protégé du Nord.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Décret N°100/115 du 12 Avril 2011 portant délimitation de la Réserve Naturelle Forestière de Mpotsa.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Décret N°100/116 du 12 Avril 2011 portant délimitation du Paysage Protégé de GISAGARA.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Décret N°100/117 du 12 Avril 2011 portant délimitation de la Réserve Naturelle de Monge.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Décret N°100/118 du 12 Avril 2011 portant délimitation de deux Monuments Naturels.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Décret N°100/282 du 14 Novembre 2011 portant modification de certaines dispositions du Décret N°100/007 du 25 Janvier 2000 portant délimitation d'un Parc national et de quatre Réserves Naturelles.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Loi N°1/010 du 30 Juin 2000 portant Code de l'Environnement de la République du Burundi.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Loi N°1/02 du 25 Mars 1985 portant Code Forestier du Burundi.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Loi N°1/10 du 30 Mai 2011 portant création et gestion des aires protégées au Burundi.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Loi N°1/13 du 28 Juillet 2009 relative à la protection industrielle au Burundi.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. Loi N°1/17 du 10 Septembre 2011 portant commerce de faune et de flore sauvages.

SHANGO Mutambwe. Revue Nationale sur les Produits Forestiers non Ligneux (PFNL). Cas de la République Démocratique du Congo, 2010

TABUNA H. 1999. Le marché des produits forestiers non ligneux en provenance d'Afrique Centrale en France et en Belgique. Produits et Acteurs, Circuits de distribution et de débouchés actuels.

TCHATAT M. et NDOYE O. 2006. Études des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale: réalités et perspectives. Bois et Forêts des Tropiques.

UICN. 1971. Convention relative aux zones humides d'importance internationale dite "Convention de Ramsar ».

UNESCO. Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

WALTER S. 2006. État des lieux du secteur PFNL en Afrique Centrale et analyse des priorités politiques, Note d'information.

WICKENS G.E. 1991. Aménagement durable des forêts tropicales et subtropicales pour la production de produits autres que le bois,